



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.7

28 septembre 1987

FRANCAIS

IN LIBRARY

LIBRARY COLLECTION

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 7e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 22 septembre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
puis : M. PINHEIRO (Portugal)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Sepulveda Amor (Mexique)
Mme Liyonda (Zaïre)
M. Choudhury (Bangladesh)
M. Clark (Canada)
M. Malmierca Peoli (Cuba)
M. Ndinga-Oba (Congo)
M. Stoltenberg (Norvège)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL (suite)

M. SEPULVEDA AMOR (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser, au nom du Gouvernement du Mexique, nos félicitations à l'occasion de votre élection méritée au poste que vous occupez. Je voudrais également vous assurer que ma délégation s'efforcera de vous aider à vous acquitter de votre mandat. Nous sommes certains que, grâce à votre compétence et à votre expérience, nous parviendrons à atteindre l'objectif visé.

Je voudrais, en outre, réaffirmer l'appui apporté par le Mexique au Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar. L'initiative qu'il a prise en novembre dernier aux côtés du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains en ce qui concerne le conflit centraméricain ainsi que sa mission de médiation récente entre l'Iran et l'Iraq sont une preuve de son attachement inébranlable à la cause de la paix.

Il se trouve que cet illustre diplomate péruvien dirige les travaux des Nations Unies à une époque particulièrement difficile, alors même que l'efficacité du multilatéralisme et la valeur des préceptes qui ont nourri notre organisation mondiale sont mises en doute. Dans l'accomplissement de la tâche ardue qui est la sienne, il peut compter sur l'appui de l'Amérique latine et des pays en développement. Cette solidarité fait partie d'une contribution plus vaste, conçue pour jeter les assises d'un système international fondé sur une coopération authentique entre tous les Etats.

Il y a un an, du haut de cette tribune, le Président du Mexique, Miguel de la Madrid, a exprimé de manière catégorique l'attachement inébranlable de mon pays aux buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Cette déclaration est le témoignage fidèle de l'orientation de la politique extérieure du Mexique, qui souscrit aux normes d'une coexistence fondée sur les principes de dignité, de respect et de solidarité entre tous les peuples. Ces normes constituent le pilier de la conduite du Mexique sur la scène internationale.

Pour le Mexique, le respect du droit et des règles essentielles de coexistence internationale fait partie intégrante de sa politique extérieure. Il ne s'agit pas seulement de préconiser, dans l'abstrait, l'attachement aux valeurs universelles, mais de défendre les principes nécessaires au maintien de la souveraineté

M. Sepulveda Amor (Mexique)

nationale, c'est-à-dire les règles de comportement qui ont pris entre nous une importance toute particulière dans notre système de vie et notre histoire et qui font partie intégrante de l'intérêt de la nation.

La morale et le droit appliqués à l'action politique nous amènent nécessairement à rechercher, dans les relations internationales, des accords justes qui éliminent les affrontements entre Etats, à établir le dialogue là où règne l'absence de communication, à ouvrir la voie, par une diplomatie active et souple, à la conciliation des intérêts opposés, à mettre un frein à l'arrogance des puissants et, enfin, à encourager la coopération internationale pour favoriser une coexistence pacifique fondée sur la justice et l'équité.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

Le Mexique rejette toute forme d'intervention, où qu'elle se produise. En vertu de ce principe, nous défendons un intérêt qui nous est propre : faire en sorte que personne ne s'ingère dans les affaires intérieures de notre nation. En appuyant l'autodétermination des peuples, nous repoussons la tentation de limiter notre propre souveraineté ou d'imposer des modèles politiques étrangers.

Nous exigeons de même que des solutions pacifiques soient trouvées aux différends, pour veiller à ce que la communauté des Etats soit soumise à un ordre juridique et pour que l'on abandonne cette tendance au recours à la force, au pouvoir et à l'arbitraire dans les relations internationales.

Ces principes, dont nous avons toujours exigé l'application sans la moindre distinction, ne sont pas notre patrimoine propre; ils sont des éléments fondamentaux du droit international moderne. Leur respect protège les intérêts légitimes de la société des Etats dans son ensemble. C'est ainsi que mon pays appuie de manière infaillible les travaux des Nations Unies car ces dernières incarnent l'idéal commun de strict respect de l'ordre juridique.

La politique étrangère du Mexique qui s'inspire de ces principes immuables explique l'attitude adoptée par le Gouvernement mexicain et les autres pays membres du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui vis-à-vis du conflit en Amérique centrale. Il convient de rappeler qu'en janvier 1983, il existait dans l'isthme un climat d'affrontement et de méfiance qui ajouté à la tension politique et à la militarisation de la région laissait entrevoir une conflagration imminente.

Le Groupe de Contadora est apparu comme une instance de médiation de bonne foi, dont l'objectif est de collaborer avec les Gouvernements d'Amérique centrale afin que les antagonismes, apparemment insurmontables, fassent l'objet de négociations. Nous avons rétabli le dialogue et la conciliation entre les parties en vue de restaurer un climat de confiance politique et de conjurer ainsi le danger de l'affrontement armé et de l'intervention en maintenant un juste équilibre dans la composition des intérêts politiques des Etats de la région.

Les activités de Contadora ne sont pas dictées seulement par un impératif moral ou le souvenir des ingérences étrangères et des conflits armés, internes et internationaux, qui ont entravé le développement des nations de l'Amérique centrale. En favorisant une solution diplomatique aux différends, en freinant

M. Sepulveda Amor (Mexique)

l'escalade militaire et en nous attachant à la promotion du développement économique et social de la région, notre objectif est d'éviter que se multiplient les affrontements et de sauvegarder les intérêts nationaux et légitimes de chacun des pays de Contadora, en maintenant en outre la stabilité politique de l'Amérique latine.

L'effondrement de l'ordre juridique dans l'isthme centre-américain a réduit à néant les chances de promouvoir les droits de chacun. La course aux armements et le climat d'affrontement obligent les parties au conflit à investir de manière absurde dans leurs moyens de défense. D'autre part, les migrations et le déplacement des réfugiés suscitent des tensions sociales. Les événements récents nous ont de même enseigné que les conflits régionaux, limités à leur début, peuvent s'étendre aux régions voisines. Empêcher la guerre et arriver à un accord global et équitable sur les problèmes de l'Amérique centrale est une exigence pressante mais inévitable pour nos nations.

En Amérique centrale, s'opposent deux interprétations du monde, des idées différentes en matière politique, des sensibilités opposées pour ce qui est de l'histoire latino-américaine et de la manière de contribuer au règlement des conflits internationaux.

La première se fonde sur un système de zones d'influence qui, même en termes stratégiques et militaires contemporains, semble déjà dépassé, et qui fait de la force le motif principal de la conduite des Etats. Une telle perspective encourage la guerre en tant qu'instrument d'une affirmation hégémonique et nie le pluralisme de nos peuples au profit d'une soi-disant sécurité nationale. En même temps, cela ne fait qu'accroître les contradictions au sein des sociétés dont elles souhaitent le nivellement politique, niant le développement de leurs propres institutions et leur capacité à prendre leurs propres décisions.

L'autre notion conçoit la politique en tant que moyen privilégié pour créer l'histoire. Elle discute des antagonismes à la table de négociation; elle cherche à les régler par la diplomatie et elle soutient que le règlement pacifique des différends en Amérique centrale ne peut que servir, dans l'immédiat et à long terme, les intérêts permanents de tous les pays de l'hémisphère. Cette interprétation repose en fait sur les postulats fondamentaux de la tradition morale

M. Sepulveda Amor (Mexique)

et intellectuelle de l'Occident : un ordre social et international basé sur la raison, qui identifie le progrès humain avec l'intelligence et la créativité, qui procède du lien étroit existant entre la pratique politique et les valeurs morales et qui affirme l'idée de l'homme comme un potentiel de liberté irréprouvable.

Pendant plus de quatre ans, nous avons persévéré dans nos efforts opiniâtres pour orienter les conflits de l'Amérique centrale vers cette logique de la politique. Nous sommes heureux que nos efforts aient contribué aux accords de paix conclus en août dernier au Guatemala par les présidents d'Amérique centrale.

Ces efforts sont à marquer d'une pierre blanche dans la vie de la région. Ils reflètent des engagements fondamentaux pour ceux qui ont lutté tout au long de notre tâche de médiation : la réconciliation nationale par le dialogue et l'action politique; une démocratie pluraliste qui garantisse les droits de l'homme et la promotion de la justice sociale; le libre exercice de la faculté d'autodétermination; le renoncement à l'appui de forces irrégulières et l'obligation qui en découle d'empêcher l'utilisation de son propre territoire pour les activités illégitimes de tels groupes; la décision de poursuivre les négociations en matière de sécurité et de limitation des armements; et enfin la promotion de la coopération internationale pour répondre aux exigences les plus impérieuses des sociétés de la région en matière économique.

Une fois de plus, je voudrais dire combien le Gouvernement du Mexique se félicite de la signature de l'Accord de Guatemala et sa volonté de participer, de concert avec le Groupe de Contadora et son groupe d'appui, ainsi qu'avec les secrétaires généraux de l'Organisation des Etats américains et des Nations Unies, à la Commission internationale de vérification et de suivi pour traduire dans les faits les engagements pris par les gouvernements d'Amérique centrale. Je voudrais également réaffirmer notre objectif qui est de contribuer, en coopération avec les Etats membres de la communauté internationale, à l'exécution d'un projet de reconstruction destiné à accroître sensiblement la coopération économique entre les cinq pays de la région.

Il est indiscutable que les gouvernements d'Amérique centrale ont fait face à leurs responsabilités. Ce qui est nécessaire maintenant, c'est le respect et l'aide de la communauté internationale. D'autres Etats, et en particulier ceux qui ont des intérêts dans la région, ont l'obligation de collaborer, par des actes dignes de foi, à la concrétisation des aspirations des peuples d'Amérique centrale à la réconciliation.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

L'Amérique latine est aujourd'hui confrontée à la crise économique la plus grave de son histoire contemporaine. Une situation internationale néfaste ajoutée à des déficiences ancestrales de l'infrastructure productive de la région ont entraîné la stagnation et l'inflation, une diminution du niveau de vie des sociétés et une limitation des chances de progrès et de développement de la région.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

Il est impossible de nier que, dans une large mesure, la crise découle de facteurs extérieurs qui échappent au contrôle de nos gouvernements. Pour devenir des exportateurs nets de capitaux, il a fallu réunir une série de circonstances internationales : des taux d'intérêt élevés, d'un niveau sans précédent; la détérioration continue du prix des produits de base et un protectionnisme toujours important dans les pays industrialisés.

Les pays de l'Amérique latine ont réalisé un effort interne considérable pour ajuster leurs économies et faire face au service de la dette. Malgré cela, la région dans son ensemble n'a pu atteindre les objectifs indispensables au développement.

C'est avec préoccupation que nous prenons note des orientations que les pays industrialisés souhaitent donner aux modalités de règlement de la crise. Le projet proposé ne contribue pas à la création d'un système de coopération internationale fondé sur les principes de la Charte de l'Organisation. Il n'aide pas non plus à répartir les charges de l'ajustement qui pèsent sur les pays en développement ni à réactiver de manière symétrique et équilibrée le fonctionnement de l'économie internationale dans son ensemble.

En fait, en liant l'assignation des courants financiers à des programmes d'ouverture commerciale, aussi bien pour l'octroi de ressources dans les négociations sur la restructuration de la dette que pour obtenir de nouveaux capitaux, les organismes financiers internationaux diminuent l'importance des éléments fondamentaux du système multilatéral du commerce, à savoir la non-discrimination et le traitement de nation la plus favorisée. Par là, on diminue les possibilités pour les pays en développement d'encourager un meilleur accès de leurs exportations sur le marché international en se fondant sur une négociation axée sur un système de préférences qui compense les désavantages.

Si on ajoute à cela le recours toujours plus important par les pays industrialisés à l'imposition de nouvelles conditions pour l'accès à leurs marchés respectifs, exigeant l'ouverture des secteurs de services et de haute technologie, l'investissement direct et l'interprétation plus stricte des règles qui régissent la propriété intellectuelle, on peut conclure que les pays en développement sont au seuil d'un dessein nouveau pour l'économie internationale, qui ne répond pas nécessairement à leurs intérêts.

L'Amérique latine a choisi de relever ces défis en renforçant et en accroissant ses mécanismes de consultation, de concertation et de coordination afin d'obtenir

M. Sepulveda Amor (Mexique)

une plus grande participation dans la gestion et le fonctionnement du système économique international. Par les organismes économiques régionaux, par des mécanismes spéciaux comme le consensus de Carthagène ou le Groupe des Huit, on entend renforcer la constitution d'un ordre économique international qui contribue à la création d'une base autonome collective plus solide pour les pays en développement.

Les mesures régionales ne s'opposent pas à la recherche de nouveaux accords entre les pays en développement pour renforcer leur action collective au niveau de l'économie internationale. Les nouvelles orientations, qui sont proposées dans les domaines monétaire, financier et commercial, exigent la recherche de nouveaux consensus et stratégies afin de retrouver la voie du progrès dans le processus de changement et de transformation du système économique international.

L'importance de ces défis rend indispensable une action solidaire et commune dans l'ensemble des pays en développement, action favorable à l'optique de la coopération internationale et qui tienne compte des intérêts légitimes de ces pays tout en favorisant une volonté nouvelle de dialogue et de négociation de la part des pays industrialisés sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour économique international.

Les problèmes du développement amènent nécessairement à la question du désarmement. Il y a quelques semaines à peine, nous examinions ici même le lien indiscutable existant entre la course aux armements et le détournement des contributions financières et l'attention politique et technique qui s'ensuivent, au détriment d'une répartition plus juste des richesses. Nous songions alors aux dépenses en ressources qu'entraîne l'accumulation d'arsenaux et aux déformations que cela entraîne pour le système économique international.

L'existence d'armes nucléaires représente une menace pour la vie sur la planète et, s'il est certain que la responsabilité d'écarter le danger de l'holocauste incombe essentiellement aux puissances nucléaires, la cause de la paix et du désarmement engage tous les Etats.

Tel est l'objectif de l'initiative du Groupe des Six. Les chefs de Gouvernement du Mexique, de l'Argentine, de l'Inde, de la Grèce, de la Suède et de la Tanzanie ont revendiqué leur droit à la vie. L'appel qu'ils ont adressé aux grandes puissances souligne deux thèmes fondamentaux : éviter la militarisation de l'espace et interdire les essais d'armes nucléaires. Ces deux mesures représenteraient un progrès politique décisif pour la réalisation d'accords plus

M. Sepulveda Amor (Mexique)

vastes. Je réaffirme ici que le Mexique est prêt à collaborer à la création éventuelle d'un système de vérification d'un moratoire sur les essais nucléaires.

Il y a trois ans, lorsque le Groupe des Six a entamé ses travaux, les discussions entre les grandes puissances en matière de désarmement étaient au point mort. Aujourd'hui, fort heureusement, non seulement elles ont repris mais elles présentent même des perspectives encourageantes. Mon gouvernement est persuadé que les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique aboutiront prochainement à un traité qui éliminera les missiles de courte et moyenne portée sur notre planète.

Nous sommes heureux d'entrevoir une possibilité d'entente non seulement pour freiner la mise au point d'armes nucléaires, mais pour éliminer une catégorie d'armes déjà opérationnelles. Cela ne doit être qu'un premier pas vers la réduction et, finalement, vers l'élimination des armes stratégiques.

Même si nous accordons une grande priorité au désarmement nucléaire, nous ne pouvons pour autant négliger le problème des armes classiques, dont la mise au point rend encore plus complexe la solution de divers conflits régionaux auxquels les grandes puissances ne sont pas étrangères, conflits qui doivent être réglés par la voie du dialogue et de la négociation.

Au Kampuchea et en Afghanistan, nous exigeons le même respect du principe de la non-intervention que nous défendons en Amérique centrale. Nous demandons l'indépendance du peuple de la Namibie et l'élimination de l'odieux système d'apartheid. Pour l'Atlantique sud, nous lançons à nouveau un appel pressant pour qu'un accord politique sauvegarde les droits légitimes de la nation argentine. Nous soulignons qu'on ne pourra trouver une solution définitive et globale aux différends du Moyen-Orient que sur la base du respect et de l'application efficace des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en la matière.

Nous voudrions également exprimer notre préoccupation particulière devant la situation qui règne dans le golfe Persique. Nous sommes persuadés que ce sont les principes de la Charte des Nations Unies qui l'emporteront dans cette région. Nous lançons un appel aux Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq pour qu'ils règlent leur différends en fonction du mandat récent donné par le Conseil de sécurité. La mission de bons offices du Secrétaire général de l'Organisation doit être reconnue et encouragée pour réaliser un accord digne et juste.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

Le Mexique persistera dans ses efforts en vue de renforcer le système des Nations Unies et de sauvegarder les postulats fondamentaux de l'action multilatérale : le dialogue et le juste équilibre des intérêts. Pour ce faire, nous ne négligerons aucun effort pour renforcer les instances institutionnelles de la communauté des Etats. Nous poursuivrons également notre participation dans les groupes officieux de diplomatie collective qui, en fin de compte, ne font que renforcer les premières instances.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

Nous respecterons notre engagement actif et responsable à l'égard des efforts politiques des Groupes d'appui de Contadora, du Consensus de Carthagène et du Groupe des Six. De la même manière, aux côtés de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Panama, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, groupe de huit démocraties d'Amérique latine oeuvrant à établir un mécanisme permanent de consultations et de concertation politique, nous nous efforçons par tous les moyens de garantir à nos pays l'autonomie, le respect et la dignité et à assurer aux générations futures un avenir de paix, de liberté, de démocratie, de bien-être économique et de progrès social.

En novembre prochain, les chefs d'Etat de ces huit pays se réuniront au Mexique. Leurs discussions pourront contribuer à la définition de nouvelles modalités en ce qui concerne la participation de notre région aux affaires du monde. Nous sommes certains que cette rencontre débouchera sur de nouvelles propositions destinées à faire de l'Amérique latine une région plus unie, qui s'identifie mieux avec les intérêts du monde en développement, et plus que jamais décidée à lutter pour les principes fondamentaux de l'ordre juridique international.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a encouragé la compréhension et la coopération entre les Etats et le respect dans leur comportement des principes et objectifs qui sont le résultat d'une longue entreprise de civilisation qui est née à la suite des cruelles expériences des deux guerres mondiales. Son objectif consiste essentiellement à favoriser la coopération multilatérale pour faire profiter toutes les nations des progrès, pour encourager la dignité de la personne humaine et le respect de ses droits fondamentaux et, avant tout, pour garantir une paix permanente qui écarte le fléau de la guerre et la souffrance et la dévastation qu'il entraîne.

Les auteurs de la Charte n'ont jamais eu la naïveté de penser que la communauté des Etats pourrait s'édifier sur une utopie abstraite, indifférente à la distribution asymétrique du pouvoir. La structure du Conseil de sécurité montre bien jusqu'où le réalisme politique et le besoin de doter les Nations Unies d'instruments permettant l'action efficace se reflètent dans la structure de l'Organisation. De là découlent les pouvoirs dont sont investis certains Etats sur des questions d'une importance exceptionnelle, en particulier celles qui relèvent de la paix et de la sécurité. Il convient cependant de souligner que de telles attributions sont davantage une responsabilité qu'un privilège. Il s'agit plus d'une obligation de faire preuve de modération et d'équilibre que d'une possibilité de modifier les relations internationales en fonction d'intérêts unilatéraux.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

Malheureusement, ces grand idéaux de comportement politique ont connu bien des revers. Le bipolarisme et les efforts tentés pour consolider des sphères d'influence ont causé un certain nombre d'alignements qui rendent plus difficiles la paix et le progrès vers la démocratie internationale. L'affaiblissement des organisations multilatérales érode à son tour les normes fondamentales du droit international. L'escalade de la course aux armements menace notre existence de la vie et accentue les déséquilibres économiques. Il existe encore de graves conflits régionaux qui pourraient entraîner des conflagrations majeures. Les besoins en matière de développement de la grande majorité des pays ici représentés n'étant pas satisfaits, une attention appropriée et urgente doit leur être accordée.

Nous ne sommes pas encore parvenus à assurer la primauté du droit sur l'usage de la force, celle de la dignité et du respect sur la puissance des aspirations, celle de l'indépendance et de l'autodétermination sur les desseins hégémoniques. Nous n'avons pas non plus réussi à assurer la coopération internationale sur les désirs de domination et d'exploitation de ceux qui disposent du plus grand nombre de ressources. Il ne faut donc pas s'étonner du découragement et du scepticisme auxquels donne lieu notre organisation en ce moment.

Il est cependant certain que si cette instance chargée d'encourager et de réglementer l'ordre international n'existait pas, les relations entre les Etats seraient dominées par une politique de pouvoir incontrôlé. Sans manquer de reconnaître les limites et les revers des Nations Unies, nous devons écarter l'idée qu'elles ont échoué car elles ont atteint leurs objectifs, des résultats considérables dans nombre de domaines de la coopération internationale, comme nous avons pu le constater à maintes reprises.

Cela dit, il est indiscutable que les grandes tâches de l'Organisation exigent que tous les Etats Membres, sans exception, assument pleinement leurs responsabilités. Le perfectionnement de la vie internationale exige une volonté politique concertée. Toutes les nations ont l'obligation de faire des concessions sur l'accessoire pour se mettre d'accord sur le fondamental, d'adopter des approches constructives en vue de trouver des solutions pratiques dans l'intérêt de tous, de rester toujours ouvertes au dialogue, en laissant de côté les confrontations stériles et les récriminations inutiles, de renoncer à toutes tentatives de domination ou à des privilèges injustes, bref, de renforcer entre elles une véritable solidarité.

M. Sepulveda Amor (Mexique)

En réaffirmant sa décision inébranlable de contribuer à la pleine réalisation de ces objectifs - la plus grande conquête de notre culture politique - le Mexique exhorte les autres Etats Membres à persister dans leurs efforts pour que la raison et le droit règnent parmi les individus et les nations.

Mme EKILA LIYONDA (Zaïre) : Monsieur le Président, en cette quarante-deuxième session qui illustre la maturité de notre organisation, il est heureux que l'Assemblée générale ait honoré l'un de ses serviteurs émérites qui a consacré une bonne partie de sa carrière diplomatique au service des Nations Unies.

Dès lors, il m'est particulièrement agréable de vous féliciter chaleureusement de cet honneur qui constitue le couronnement de l'oeuvre que vous avez accomplie en faveur de la communauté internationale. Cette distinction promet à notre assemblée l'apport inestimable de l'un de ses fidèles autant que celui d'un témoin prestigieux de ses difficultés comme de sa grandeur.

En votre qualité de représentant d'un pays divisé, vous mesurez mieux que quiconque les affres et les conséquences des conflits et des guerres qui ont déchiré l'humanité tout entière et qui continuent de représenter la raison d'être primordiale de l'Organisation des Nations Unies. Soyez donc assuré, Monsieur le Président, de l'entière coopération de ma délégation tant au sein du Bureau de cette quarante-deuxième session, dont le Zaïre fait partie, que tout au long de votre mandat à la présidence de l'Assemblée générale.

Au Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, dont la grande expérience et les talents de diplomate ont été reconnus par tous et ont contribué au succès des travaux de l'Assemblée générale au cours d'une période particulièrement difficile, ma délégation exprime toute sa gratitude.

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

La délégation du Zaïre est particulièrement heureuse de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, dont la compétence, la détermination et le courage lui valent la réputation d'un homme engagé pour la défense de la cause de notre organisation. Les différentes missions périlleuses qu'il vient d'accomplir au nom de cette organisation, tel qu'en témoigne l'excellent rapport dont il nous saisit, suffisent à démontrer qu'au seuil de son second mandat, il tient à redonner à l'Organisation l'impulsion renouvelée et la vigueur nécessaires à son fonctionnement rationnel.

Secondé par un autre diplomate de grande valeur, S. E. M. Joseph Verner Reed, dont nous reconnaissons tous les hautes qualités humaines et sociales ainsi que son affabilité, et à qui je tiens à adresser mes félicitations pour sa désignation au poste de Secrétaire général adjoint chargé des questions politiques, ma délégation est convaincue de l'efficacité dont fera preuve la nouvelle équipe. Et dans la vaste entreprise des réformes qu'il conduit, le Secrétaire général peut être assuré du soutien et de la contribution du Zaïre.

Au moment où s'ouvre la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de nombreux conflits, des foyers de tension et des déséquilibres de tous ordres caractérisent la configuration du monde. Loin de s'inspirer des idéaux, des objectifs et des buts nobles consignés dans la Charte de l'Organisation touchant particulièrement le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples, de l'intégrité territoriale des Etats et de la réalisation d'une coopération internationale, certains Etats Membres de cette Organisation persèverent dans leurs revendications, qui suscitent des menaces contre la paix et la sécurité internationales.

En même temps, les crises les plus aiguës frappent une bonne partie de l'humanité et se traduisent notamment par la sécheresse, la famine, la misère et la pauvreté. Quelque cinq milliards d'êtres humains, selon les statistiques publiées le 11 juillet 1987 par l'Organisation des Nations Unies, sont confrontés à des défis qui revêtent une dimension mondiale plutôt que nationale et qui justifient amplement les préoccupations que tous les Etats Membres s'emploient à exprimer au sein de cet aréopage que constitue l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies a donc pour mandat, en tant que catalyseur des valeurs contemporaines, de rechercher par tous les moyens l'émergence d'un climat de confiance, de paix et de coopération entre toutes les nations du monde.

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

L'objectif ultime qu'elle poursuit en vue de l'éclosion d'un monde meilleur depuis la célébration de son quarantième anniversaire devrait recueillir l'adhésion de tous les Etats Membres à travers leur volonté commune d'appliquer l'Article 33 de la Charte, qui invite les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales à en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, de médiation et par des moyens pacifiques de leur choix.

Dans ce contexte, des efforts louables ont été entrepris par l'Assemblée générale depuis la première session extraordinaire consacrée au désarmement tenue en 1978, dont les conclusions, consignées dans son Document final, devraient inspirer tous les Etats Membres de notre Organisation et être appliquées si l'on veut préserver l'humanité de tout danger d'un holocauste nucléaire.

La sécurité, élément indispensable de la paix, a toujours été l'une des aspirations les plus profondes de l'humanité. Les Etats ont cherché par conséquent à assurer leur sécurité par la possession d'armes, et certains ont survécu en raison du fait qu'ils en disposaient. Mais de nos jours, l'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue plus une menace contre la paix et la sécurité internationales.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tenue en 1982 a eu le mérite de proposer à l'Assemblée générale une série de mesures visant à accélérer le processus du désarmement général et complet à travers des propositions concrètes sous la forme d'un Programme global de désarmement. La Conférence du désarmement qui siège à Genève et dont mon pays fait partie s'est distinguée dans l'élaboration dudit programme, sous la direction d'un éminent diplomate, Prix Nobel de la Paix, l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique. L'examen, au titre du point 67 de son ordre du jour, de ce programme global de désarmement, présenté par la Conférence du désarmement, permettra à l'Assemblée générale de mesurer l'importance des initiatives prises par les 40 membres de la Conférence du désarmement.

De plus, l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session, a constaté par sa résolution 39/160 du 17 décembre 1984, adoptée sans vote, que les dépenses militaires dans le monde ont atteint une ampleur extraordinaire et que la tendance générale à un taux plus rapide d'accroissement annuel de ces dépenses se poursuit. Elle a, en conséquence, décidé de réunir une conférence internationale en vue d'établir une relation étroite entre le désarmement et le développement. Cette conférence, qui vient de se tenir à New York du 24 août au 11 septembre, a souligné

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

la volonté de la communauté internationale de réaliser le désarmement et le développement en tant que facteurs de renforcement de la paix et de la sécurité internationales susceptibles de favoriser la prospérité.

Bien qu'il s'agisse là de deux processus distincts, elle a reconnu que l'un ne devrait pas freiner le développement ou l'évolution de l'autre, car les activités de développement ne peuvent attendre la libération des ressources par le désarmement. De même, le désarmement renferme des impératifs qui sont différents de l'objectif visant à dégager des ressources pour le développement. Par-dessus tout, il existe une corrélation étroite entre le désarmement et le développement, qui sont liés par une relation multidimensionnelle. Cette corrélation étroite entre le désarmement et le développement ne devrait-elle pas inciter les puissances nucléaires à assurer de façon concomitante tant le désarmement que le développement des pays sous-équipés et ainsi favoriser la paix dans le monde?

Maintes fois ont été soulignées les responsabilités particulières qui incombent aux puissances nucléaires et en particulier aux deux superpuissances pour accélérer le processus du désarmement nucléaire afin de mener des négociations en vue de conclure au plus tôt l'accord portant sur la limitation des armements stratégiques et d'adopter des mesures visant à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire et l'emploi de la force dans les relations internationales.

Dans ce contexte, ma délégation se joint aux autres délégations pour exprimer sa satisfaction à la suite de l'accord conclu le 18 septembre 1987 à Washington entre les deux superpuissances, lequel porte sur l'élimination des euromissiles nucléaires à moyenne portée. Il s'agit ici d'un progrès notable qui se situe dans la voie d'un processus historique de désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

La rencontre au sommet des superpuissances est attendue avec le plus grand intérêt dans le but de parachever l'accord ainsi réalisé par leurs ministres des affaires étrangères.

Outre cet accord, ma délégation souhaiterait que d'autres mesures efficaces soient prises, et ce pour interdire ou prévenir la mise au point, la fabrication ou l'emploi d'autres armes de destruction massive en accordant une priorité élevée à la conclusion d'un accord sur l'élimination de toutes les armes chimiques.

Ma délégation exprime sa conviction que les deux superpuissances pourront parvenir, au cours de leur rencontre au sommet, à des résultats plus tangibles et plus avancés dans la réalisation d'un véritable désarmement nucléaire.

Ainsi sera amorcée une nouvelle ère de détente et d'optimisme dans les relations confiantes entre ces deux superpuissances, ce qui conduira tous les Etats vers un dégel de la tension internationale et assurera les Etats non dotés d'armes nucléaires de la non-utilisation de telles armes.

Si une atmosphère propice au dialogue prévaut entre les deux superpuissances, ce n'est malheureusement pas le cas entre les communautés raciales de l'Afrique du Sud, où persiste la politique d'apartheid, système éhonté, considéré comme crime contre l'humanité par les Nations Unies.

Cette politique de discrimination raciale dénie les droits fondamentaux à la majorité noire et va ainsi à l'encontre des principes les plus élémentaires de la Charte des Nations Unies.

La lutte héroïque, âpre et ardue pour combattre ce système odieux fait jouir de plus en plus le peuple noir d'Afrique du Sud de la sympathie de certains libéraux blancs qui ont échangé avec les dirigeants de l'ANC leurs points de vue sur ce problème au cours d'une réunion tenue récemment à Dakar.

La mobilisation des masses laborieuses sous la forme d'une grève générale qui a paralysé les structures économiques du pouvoir blanc a aiguisé la conscience des combattants noirs dans la légitimité et la justesse de leur cause.

Qu'il s'agisse du 23e sommet des chefs d'Etat de l'OUA ou du sommet francophone de Québec, toutes les assises internationales qui ont eu à examiner cette situation ont unanimement condamné le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud et l'ont sommé d'entamer immédiatement un dialogue avec les représentants authentiques du peuple noir, une fois démantelé l'apartheid, mis fin à l'état d'urgence, libérés tous les prisonniers politiques, en commençant par Nelson Mandela, et levé l'interdit frappant le Congrès national africain et d'autres organisations politiques du pays.

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

Il en est de même en ce qui concerne la Namibie, qui aurait dû accéder à l'indépendance depuis fort longtemps et continue d'être occupée illégalement par le régime raciste et minoritaire d'Afrique du Sud, qui y a implanté son système d'apartheid.

Les violences et les souffrances sans fin qu'endure le peuple namibien n'ont porté aucun préjudice à l'esprit de lutte et de combat que mène la SWAPO pour gagner la liberté et l'indépendance auxquelles les Namibiens ont droit.

A cet effet, ma délégation tient à réaffirmer que la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité demeure la seule base valable pour le règlement de la question de Namibie.

Il va sans dire que le démantèlement de l'apartheid permettra non seulement à la Namibie de recouvrer son indépendance et à la majorité noire d'Afrique du Sud d'appartenir à une société démocratique non fondée sur la race, mais également aux Etats africains indépendants de première ligne de ne point subir d'actes répétés d'agression, de sabotage et de déstabilisation de la part du régime minoritaire et raciste d'Afrique du Sud.

En Afrique centrale, le peuple tchadien continue à subir l'agression d'un Etat africain voisin qui, depuis 1973, s'immisce dans ses affaires intérieures, occupe une partie importante de son territoire et lui impose une guerre injuste causant des pertes en vies humaines et des dommages matériels importants.

De plus, cet Etat africain qui méconnaît le principe de l'intangibilité des frontières héritées de l'indépendance et utilise la force, contrairement aux principes contenus à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, refuse de participer à tous les efforts de négociations que mène le Comité ad hoc de l'OUA sur ce conflit.

Ma délégation soutient par conséquent sans réserve la proposition de la délégation du Tchad d'inscrire au point 140 de l'ordre du jour de la présente session la question intitulée "Aggression et occupation du Tchad par la Libye".

Quelles que soient les conclusions auxquelles parviendra la Comité ad hoc de l'OUA sur la question, l'Assemblée générale des Nations Unies, en tant que forum où sont examinés tous les conflits, conformément aux Articles 33 et 35 de la Charte des Nations Unies, devra se pencher sur l'étude de la question en vue d'en dégager un règlement pacifique.

Une résolution condamnant l'occupation illégale du territoire tchadien par l'Etat agresseur et belligérant, et exigeant son retrait dudit territoire, sans

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

omettre les dédommagements du peuple tchadien pour les pertes subies, devra pouvoir sanctionner la fin du débat sur ce point 140 de l'ordre du jour.

Au Nord-Ouest de l'Afrique subsiste encore un conflit sur le Sahara occidental. Le Secrétaire général des Nations Unies, lors de ses rencontres avec les dirigeants des pays concernés, n'a épargné aucun effort pour assurer un règlement pacifique de ce problème.

Au Moyen-Orient, il y a 20 ans que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 242 (1967), considérée à l'époque comme une étape importante sur la voie d'un règlement de tous les aspects du conflit arabo-israélien.

Bien que d'autres résolutions aient été adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question du Moyen-Orient, aucun progrès n'a été enregistré à ce jour. La convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient continue de faire l'objet de consultations menées par le Secrétaire général des Nations Unies auprès de toutes les parties intéressées. Ma délégation lui souhaite plein succès et espère que les parties antagonistes ne s'opposeront plus aux négociations, conformément à la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La paix au Moyen-Orient est à ce prix, car elle implique la justice et l'égalité entre tous les peuples de la région : le peuple arabe de Palestine, comme le peuple d'Israël, a droit à une patrie, à un Etat.

L'examen de la situation en Asie m'amène à considérer la situation qui prévaut en Afghanistan et au Kampuchea démocratique.

Ces deux pays ont été victimes de la violation des principes de l'indépendance politique, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et de l'intégrité territoriale des Etats.

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

La résolution 41/33 du 5 novembre 1986 demeure encore à nos yeux valable, étant donné qu'elle demandait, au paragraphe 3 du dispositif, le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan et engageait toutes les parties intéressées à oeuvrer pour aboutir d'urgence à une solution politique conforme aux dispositions de ladite résolution et conforme également à la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

Ces dispositions n'ayant pas été appliquées à ce jour, ma délégation se portera à nouveau coauteur du projet de résolution renouvelant ces exigences au cours de la présente session.

Il en est de même en ce qui concerne le Kampuchea démocratique, qui continue à être l'objet de l'occupation de troupes étrangères, pour laquelle la résolution 41/6 du 21 octobre 1986, exprime de nouveau la conviction de l'Assemblée générale que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays ainsi que le droit du peuple kampuchéen de décider de son sort constituent les principaux facteurs de tout règlement juste et durable du problème du Kampuchea démocratique.

Etant donné l'absence d'une évolution satisfaisante de la question durant la période écoulée, les mêmes dispositions de cette résolution doivent être reconduites au cours de la présente session. Ma délégation y apportera son appui total.

Toujours en Asie, la tension créée par la division de la Corée en deux Etats subsiste et est symbolisée par la ligne de démarcation passant par Panmunjom.

La contribution des peuples nord-coréen et sud-coréen aux activités du système des Nations Unies a été, à plus d'un titre, appréciée par tous les Etats Membres de l'Organisation, à l'instar de celle des pays divisés après la seconde guerre mondiale.

Les aspirations profondes et l'esprit fécond de ces peuples devraient amener l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à reconsidérer la question de leur admission à l'Organisation au même titre que les autres Etats divisés, et cela sans préjudice des consultations qui se poursuivront entre les deux parties en vue de parvenir à l'unification.

La délégation du Zaïre ne peut passer sous silence le problème préoccupant du golfe Persique où se poursuit une guerre fratricide entre deux pays non alignés, l'Iran et l'Iraq, et qui dépasse de plus en plus le cadre de la dimension régionale.

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

Ce conflit entre les deux pays se transforme en guerre du pétrole et touche de plus en plus de navires battant pavillon d'autres Etats, et cela dans les eaux internationales.

La mission que vient d'effectuer le Secrétaire général des Nations Unies dans le golfe Persique, en application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, bien que porteuse d'espoir sur un règlement pacifique de ce conflit, laisse l'Assemblée perplexe et doit inciter toutes les délégations à user de leurs bons offices auprès des pays concernés pour que cesse cette guerre qui dure depuis bientôt sept ans.

Par contre, en Amérique centrale, les efforts entrepris par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui pour la paix et la coopération dans cette région méritent d'être encouragés par tous les Etats.

Après avoir passé en revue les questions politiques de l'heure, venons-en aux problèmes économiques. En effet, la situation économique mondiale se distingue ces dernières années par un ralentissement de l'économie mondiale, et la production globale ne s'est accrue que de 3 % en 1986 contre 3,4 % en 1985 et 4,5 % en 1984. La production mondiale par habitant a augmenté d'environ 1 %, soit la moitié d'un taux moyen réalisé pendant les années 70.

La conjoncture économique mondiale, quant à elle, a été caractérisée, en 1986, par des variations marquées des termes de l'échange causées par des fluctuations sans précédent des cours des principales matières premières, dont le Zaïre est producteur, et des taux de change entre les monnaies.

Le montant total de l'endettement extérieur des pays en développement atteint aujourd'hui près de 1 000 milliards de dollars et le ratio entre les paiements effectués au titre du service de la dette et les exportations du groupe dans son ensemble ont atteint un niveau record en 1986.

Les paiements d'intérêts effectués par les pays en développement au titre de leur dette extérieure - qui ont atteint plus de 65 milliards de dollars en 1986 - ont continué de limiter leur capacité d'importer et de se développer, tandis que le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés s'est élevé à quelque 24 milliards de dollars pour la deuxième année consécutive.

Ce sombre tableau révèle à la communauté internationale les disparités criantes entre les pays en développement et les pays industrialisés. En effet, ceux-ci continuent d'ailleurs de connaître un taux de croissance économique largement satisfaisant.

Mme Ekila Liyonda (Zaïre)

Ma délégation pense que la mise en oeuvre des décennies de développement programmées par les Nations Unies, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique et les résolutions de la septième CNUCED appellent un transfert substantiel des ressources tant du secteur privé que public vers les pays en développement pour le financement de leur développement et un règlement satisfaisant de la question de la dette extérieure de ces pays.

A cet effet, ma délégation voudrait exprimer ses sentiments de reconnaissance à l'endroit de tous les pays créanciers - notamment le Canada - qui ont accepté soit l'annulation de nos dettes publiques soit le rééchelonnement de certaines d'entre elles.

Le Zaïre oeuvre de concert avec toutes les bonnes volontés disponibles à l'établissement d'une réelle politique de bon voisinage et de coopération, non seulement avec les Etats de l'Afrique centrale en vue de créer un espace économique viable pour les peuples de la région, mais également avec tous les Etats épris de paix et de justice pour le triomphe de la coopération internationale.

Le Zaïre partage de ce fait les préoccupations des Nations Unies en matière du maintien de la paix et reste fermement attaché aux idéaux et à l'oeuvre de l'Organisation dont il en a été le plus grand bénéficiaire, pour son unité et la consolidation de son indépendance.

La meilleure démonstration de cet attachement réside à travers son comportement de se conformer aux principes du respect mutuel des Etats, de l'égalité souveraine desdits Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et de leur intégrité territoriale.

L'unanimité des voix qui se sont élevées dans cette salle en faveur de la paix témoigne de la volonté incontestée de tous les Etats Membres de vivre dans la concorde, dans la quiétude et en toute sécurité. Aussi ma délégation lance-t-elle un appel à tous les Etats Membres des Nations Unies pour que chacun d'eux puisse prendre l'engagement d'assurer la paix dans le monde.

Je souhaite plein succès aux travaux de la quarante-deuxième session.

M. CHOUDHURY (Bangladesh) (parle en bengali; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, j'éprouve un sentiment de joie profonde à pouvoir m'adresser à un successeur aussi illustre qu vous. Transmettre le marteau de président à une personne d'une telle expérience est à la fois un plaisir et un privilège. Votre élection constitue une manifestation de la haute estime dans laquelle vous êtes tenu. Cette reconnaissance est tout à fait légitime compte tenu de vos nombreuses contributions à la cause de la paix, du progrès et de la coopération multilatérale. C'est donc un honneur bien mérité. Permettez-moi de vous donner l'assurance de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exécution de vos lourdes tâches.

Le Bangladesh est profondément reconnaissant pour la contribution significative apportée par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et pour l'efficacité de l'instance mondiale. La reconduction du mandat de M. de Cuéllar constitue un hommage mérité à son dévouement et à son attachement aux Nations Unies et à leurs nobles idéaux. M. de Cuéllar s'est acquis la gratitude et le respect de la communauté internationale grâce à son attitude humaine et à sa profonde connaissance des problèmes mondiaux. Nous l'assurons de notre appui et de notre coopération sans réserve. Je suis certain que le nouveau Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale, M. Joseph Verner Reed, diplomate compétent, et d'un commerce agréable, ainsi que son équipe, seront pour vous, Monsieur, une source constante d'appui, lorsque vous en aurez besoin.

Produit de notre quête inlassable de la paix, de la sécurité et du développement de notre temps, symbole de notre désir d'exclure à jamais les affres de la pauvreté, de la faim, de la guerre et de l'analphabétisme, les Nations Unies constituent un monument solide dédié aux valeurs de la civilisation humaine. Les 100 millions d'habitants que compte le Bangladesh, dirigés de façon audacieuse et dynamique par le Président Hussain Muhammad Ershad, sont convaincus qu'il en est ainsi. Notre attachement résolu et inébranlable à l'Organisation des Nations Unies repose sur cette conviction. Nous sommes heureux de percevoir les signes du rétablissement de la confiance générale en cette institution. Nous voulons croire que le pire est passé pour ce "dernier espoir de l'humanité" et que les années à venir apporteront de nouvelles garanties d'un fonctionnement efficace du système des Nations Unies.

Dans l'arène internationale, le Bangladesh joue un rôle actif, constructif et réfléchi, en dépit des difficultés nombreuses et variées auxquelles il doit faire

M. Choudhury (Bangladesh)

face. A ce niveau, nos activités sont guidées par des objectifs de politique étrangère fondamentaux : premièrement, consolider et sauvegarder notre indépendance et notre souveraineté; deuxièmement, développer une coopération régionale et internationale, bilatérale et amicale, et, troisièmement, coopérer avec la communauté mondiale afin de promouvoir la paix, la liberté et le développement. Dans la poursuite de ces objectifs, nous respectons scrupuleusement les principes de l'égalité souveraine de chaque nation, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, du règlement pacifique de tous les différends, du droit de chaque nation à déterminer son propre système social, économique et politique.

Tels sont les principes sur lesquels repose notre politique. Telles sont les valeurs qui déterminent nos déclarations hors de nos frontières.

C'est grâce aux Nations Unies que la communauté internationale accorde à la cause du développement une priorité toute particulière. Cette cause, ramenée à sa plus simple expression, signifie l'amélioration de la qualité de la vie pour tous les peuples du monde, en particulier ceux des pays en développement comme le nôtre.

L'Organisation des Nations Unies depuis que notre nation existe participe activement à son développement. Elle a de plus prouvé à maintes reprises qu'elle était sensible aux besoins d'un pays comme le Bangladesh. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que mon pays a récemment connu les ravages d'une inondation sans précédent. Il y a eu de nombreux morts et des centaines de milliers de personnes sont restées sans abri. Les récoltes ont été noyées sur pied. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions ainsi qu'à la communauté internationale, de nous avoir apporté sans délai appui et consolation. Le moment est peut-être venu de mettre au point une méthode afin de réunir toutes les possibilités existantes pour prévoir ces catastrophes naturelles et limiter les souffrances humaines qui en découlent. A ce propos, je me permets d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur une résolution (40/231) qu'elle a adoptée en 1985, intitulée "Solution efficace et à long terme du problème des catastrophes naturelles au Bangladesh". Il est important que la communauté internationale réfléchisse sérieusement au fond de cette résolution qui invite les Nations Unies à rechercher une solution efficace et à long terme à ce problème. Nous aimerions connaître l'avis du Secrétaire général à ce sujet.

M. Choudhury (Bangladesh)

Des exemplaires du texte de ma déclaration sont en train d'être distribués. Les représentants y retrouveront ce que je souhaite déclarer. Conscient des difficultés financières de cet organe éminent et du temps précieux des représentants, je mettrai là mon point final.

M. CLARK (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous présenter, en mon nom et au nom du Canada, nos félicitations à l'occasion de votre élection à la tête de l'Assemblée générale.

Il y a un an, une atmosphère de crise pesait lourdement sur cette assemblée. Les difficultés financières de l'Organisation des Nations Unies, qui étaient déjà graves en elles-mêmes, traduisaient des inquiétudes encore plus profondes quant à l'existence même des Nations Unies.

Le Canada et d'autres amis de l'Organisation ont lancé du haut de cette tribune des appels à la réforme. Je constate avec satisfaction aujourd'hui que des réformes substantielles ont été engagées. Il convient, à cet égard, de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui assurent le fonctionnement de l'ONU pour cette évolution, qui découle également de la reconnaissance, de la part de la majorité des nations, de ce que la vigueur de l'ONU est essentielle à la paix du monde. Nous sommes particulièrement impressionnés par la détermination des Nations Unies de ne pas limiter l'action de réforme aux organismes installés à New York et de l'étendre aux institutions de l'Organisation oeuvrant dans les domaines économique et social à travers le monde.

Pour sa part, le Canada s'est fait un point d'honneur d'acquitter intégralement et le plus tôt possible sa contribution pour 1987. Il espère que d'autres nations ne tarderont pas à verser leurs contributions mises en recouvrement au titre des exercices actuels et passés. Ceux qui appellent à une réforme interne ont une obligation et une occasion particulière d'encourager ce processus maintenant qu'il s'est engagé. Ce bon exemple renforcerait les pressions sur d'autres puissances dont les contributions sont constamment en souffrance.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, cette réelle réforme interne s'est accompagnée de progrès tangibles à propos d'un grand nombre de grandes questions qui intéressent l'Organisation. Ces progrès ont parfois été accomplis en dehors du cadre multilatéral de l'ONU - c'est le cas, par exemple, de la percée historique relative à un accord de contrôle des armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, des pressions constantes contre l'apartheid mises en oeuvre par le Commonwealth et de l'initiative de paix lancée par les cinq présidents de l'Amérique centrale. Mais dans nombre d'autres cas, c'est ici même que le mouvement du monde vers l'avant s'est amorcé. Il convient d'énumérer ces exemples.

En ce qui concerne la guerre qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq, la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité témoigne d'une volonté politique

M. Clark (Canada)

unanime au sein du Conseil, ce que nous saluons. La patience et la persévérance dont le Secrétaire général a fait preuve dans ses efforts de médiation méritent nos éloges. Etant donné que sa mission n'a pas été aussi fructueuse que nous l'aurions tous souhaité et que l'on ne peut qualifier l'intervention du Président de l'Iraq ce matin que de destructrice et de profondément décevante, il semble bien qu'il pourrait se révéler nécessaire de convoquer à nouveau le Conseil de sécurité pour qu'il réexamine ce dossier. Si tel est le cas, le Canada est disposé à appuyer sans réserve la mise en oeuvre de la deuxième partie axiomatique de la résolution 598 (1987), à savoir l'imposition de sanctions.

A la septième Conférence de la CNUCED, la déclaration adoptée par consensus sur le commerce, la dette et les denrées de base laisse peut-être entrevoir le début d'une nouvelle ère de coopération entre les pays développés et les nations en développement. Ces assises de la CNUCED étaient un exemple d'une conférence internationale qui, selon tous les pronostics, était vouée à se solder par un échec. Les sceptiques faisaient erreur. L'Organisation des Nations Unies a enregistré un succès de première importance.

La session extraordinaire sur l'Afrique commence à donner des résultats concrets quoique la tâche soit loin, très loin d'être terminée. La communauté internationale reconnaît désormais de façon claire que la majorité des pays africains déploient de grands efforts en vue de redresser leur économie. Mais la communauté internationale se doit également de reconnaître que le problème de l'endettement de nombreux pays africains a atteint un seuil absolument critique et qu'il doit être abordé de façon novatrice et imaginative, à défaut de quoi tout le programme de redressement risque de s'effondrer. Dans ce contexte, je me félicite de la constitution, par le Secrétaire général, du Groupe consultatif sur les flux financiers. Nous attendons son rapport avec impatience. Comme vient de le mentionner la représentante du Zaïre, le Canada est tellement conscient de la gravité de cette question qu'à l'occasion du Sommet de la francophonie, il a annoncé l'annulation des créances au titre de l'aide publique au développement qui lui devaient plusieurs pays de l'Afrique francophone. Le mois prochain, nous annoncerons une mesure similaire en faveur de l'Afrique anglophone à la Conférence du Commonwealth.

La Commission Brundtland a publié un rapport clair et direct sur l'urgence qu'il y a à protéger nos ressources et notre environnement. C'est dans cet esprit que, réunis la semaine dernière à Montréal, les représentants de nations ont signé un traité sur la couche d'ozone visant à limiter les émissions de

M. Clark (Canada)

chlorofluorocarbones. M. Mostafa Tolba, Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'a qualifié de "premier traité de dimension véritablement mondiale qui offre une protection à chacun des êtres humains". Notre gouvernement considère que le traité de Montréal servira de modèle à de futurs accords internationaux relatifs à l'environnement.

La Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui vient de se terminer, a débouché sur un remarquable document de consensus où il est souligné que le désarmement et le développement sont essentiels à la sécurité internationale. Ce succès a démontré de façon non équivoque la capacité de l'Organisation de trouver un terrain d'entente dans les domaines les plus complexes.

On reconnaît que l'Organisation mondiale de la santé a un rôle décisif à jouer pour la collecte de données et la planification qui s'impose au moment où les pays s'efforcent de contenir l'épidémie mondiale du SIDA.

Sur le plan interne, l'Organisation des Nations Unies est allée de l'avant dans un autre domaine à caractère social : celui du droit des femmes à l'égalité. En 41 ans d'existence, les Nations Unies n'avaient accordé à aucune femme un poste permanent de Secrétaire général adjoint. L'Organisation en compte maintenant trois et nous nous félicitons tout particulièrement de ce que la première qui ait été nommée soit une Canadienne éminente, Mme Thérèse Paquet-Sévigny, Secrétaire générale adjointe responsable du Département de l'information.

(L'orateur poursuit en français)

D'autres réalisations ont marqué l'année qui vient de s'écouler : le succès de la Conférence de Vienne sur l'abus et le trafic illicites des drogues; l'entrée en vigueur de la Convention contre la torture; le projet de convention sur la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale et les progrès en matière de vérification accomplis par la Commission du désarmement des Nations Unies, progrès auxquels le Canada est fier d'être associé. Ce sont là autant de preuves de la valeur et de la vitalité de l'Organisation, et des illustrations péremptoires de l'avantage qu'il y a à continuer à s'attaquer ensemble aux problèmes du monde.

La grande raison d'être des Nations Unies consiste à répandre plus largement la paix et la justice dans le monde. Il arrive parfois, et c'est le cas dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq, que son rôle prenne un caractère particulièrement crucial après que d'autres tentatives se soient soldées par un échec.

M. Clark (Canada)

Dans d'autres cas, l'Organisation peut encourager des initiatives qui peuvent déboucher sur la paix là où elle est menacée ou attirer l'attention internationale sur une situation d'injustice qui doit cesser. Je souhaite commenter aujourd'hui une initiative qu'il nous faut encourager et une injustice qu'il nous faut faire disparaître.

L'initiative a pour cadre l'Amérique centrale, où les présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont conjugué leurs efforts dans une démarche authentique de la part de toutes les parties afin de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Le surprenant aboutissement positif du sommet du Guatemala tient à de nombreux facteurs. On peut citer les bases jetées par les groupes de Contadora et d'appui, les travaux préparatoires de pays d'Amérique centrale et les concessions faites pendant le sommet par chacun des cinq présidents. Nous avons tous salué cette réalisation. Il ne s'agit toutefois que d'un premier pas sur une route parsemée d'obstacles.

(L'orateur poursuit en anglais)

L'assistance du Canada à la région est en augmentation constante, tout comme notre aide financière aux réfugiés et l'accueil que nous lui offrons. Nous avons exprimé l'opinion selon laquelle les problèmes de l'Amérique centrale trouvent leurs racines dans la pauvreté, et non pas dans des questions idéologiques; que c'est dont la région a réellement besoin, c'est une assistance au développement, et non pas d'activités militaires; et que l'intervention de puissances extérieures ne peut qu'accroître les tensions. Nous avons soutenu le processus de Contadora et mis à sa disposition les compétences que les Canadiens ont acquises en matière de maintien de la paix.

Immédiatement après le sommet du Guatemala, deux hauts fonctionnaires de notre gouvernement se sont rendus en Amérique centrale pour s'y enquérir des mesures supplémentaires que le Canada pourrait prendre et j'y ferai moi-même une tournée dans le courant de l'automne.

Le Canada soutient les initiatives des présidents de l'Amérique centrale. Nous sommes disposés à offrir nos compétences dans les domaines de la conception de la mise au point de mécanismes de vérification et de contrôle qui, lorsque la paix aura été instaurée, contribueront à son maintien. S'il est vrai que c'est des parties qui, dans les faits, sont en conflit qu'il appartient de régler leurs différends, le Canada n'en demeure pas moins disposé à contribuer à ce processus par tout moyen direct et concret dont il dispose.

M. Clark (Canada)

La situation d'injustice que j'ai évoquée précédemment, c'est l'apartheid. Le Canada a fait connaître clairement et officiellement sa position. Nous avons donné suite à toutes les sanctions recommandées par la Conférence de Nassau réunissant les chefs de gouvernement du Commonwealth. Nous avons interdit tant les nouveaux investissements en Afrique du Sud que le réinvestissement des bénéfices. Nous avons interdit l'importation de charbon, de fer et d'acier. Nous avons interdit la promotion du tourisme et interrompu les liaisons aériennes. Dans les six premiers mois de 1987, le Canada a réduit de 51 % ses importations en provenance d'Afrique du Sud. En outre, nous avons clairement indiqué que, si d'autres mesures ne donnent pas les résultats attendus, nous sommes disposés à rompre nos relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Le Canada secourt les victimes de l'apartheid en leur fournissant des bourses, une aide juridique et d'autres formes d'assistance. Nous contribuons de façon substantielle au développement des Etats de première ligne, tant sur le plan bilatéral que par l'intermédiaire de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Nous exerçons notre influence partout où elle peut se révéler efficace afin d'intensifier les pressions contre l'apartheid.

Le Premier Ministre du Canada a rencontré les dirigeants du Zimbabwe, de la Zambie et du Botswana à Victoria Falls en février dernier et j'ai effectué une tournée en Afrique australe il y a six semaines, pendant laquelle j'ai notamment rencontré à Pretoria le Ministre sud-africain des affaires étrangères. M. Olivier Tambo a fait une visite à Ottawa il y a un mois et il y a rencontré notre premier ministre et d'autres dirigeants canadiens. Nous avons eu l'honneur d'accueillir, au début du mois en cours, le deuxième Sommet de la francophonie à Québec qui a condamné l'apartheid et a prévu un programme de bourses en faveur des Sud-Africains noirs. Le mois prochain, le Canada recevra à Vancouver les chefs de gouvernement du Commonwealth, la famille des nations dont l'Afrique du Sud faisait naguère partie.

La campagne visant l'abolition de l'apartheid est arrivée à un stade critique. Il importe que cette campagne se poursuive sans relâche, que les pressions restent constantes - une pause pourrait donner à penser que l'apartheid est acceptable, or il ne l'est pas. Les pressions contre l'apartheid doivent se poursuivre et s'accélérer. Le défi qui se présente, tant au sein qu'à l'extérieur des Nations Unies, consiste à définir des moyens pacifiques et efficaces d'accroître ces pressions. Il ne suffit pas de demander à d'autres d'agir.

M. Clark (Canada)

Le Canada estime que les sanctions imposées à l'encontre de l'Afrique du Sud ont été efficaces sur le plan non seulement économique mais également psychologique. Certes, le Gouvernement sud-africain y a réagi en restreignant encore davantage les libertés, mais de plus en plus de Sud-Africains sont allés très loin dans leurs revendications de réforme, participant à des réunions à Lusaka et à Dakar et à la faveur de contacts privés qu'il nous faut multiplier.

L'instabilité en Afrique australe fait le jeu de l'apartheid tout autant qu'elle en résulte. Dans une des conversations les plus poignantes que j'ai tenues pendant ma tournée, des Canadiens qui s'emploient à fournir une assistance au Mozambique m'ont exprimé leur crainte que les projets qu'ils réalisent pour venir en aide à la population ne deviennent la cible de terroristes et ne mettent en danger la vie de ceux qu'ils s'efforcent de secourir. Un volet essentiel du défi à relever en Afrique australe consiste donc à accroître la stabilité des Etats de première ligne.

Avant d'en terminer, je tiens à me féliciter à nouveau de ce que le processus global de contrôle des armements et de désarmement ait été redynamisé par l'importante annonce que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont convenu en principe d'oeuvrer dans le sens d'un démantèlement de tous les missiles nucléaires de courte et moyenne portée. Une réduction radicale des arsenaux nucléaires a toujours été au coeur de la politique canadienne dans ce domaine. Nul ne saurait perdre de vue le fait qu'il s'agit d'un projet d'accord qui aura véritablement pour effet d'éliminer des armes nucléaires. Cette percée ne constitue que le premier pas dans un processus long et difficile mais nous espérons que, si nous savons garder intacte notre détermination, il nous sera possible de progresser vers des accords sur les armes stratégiques, les armes chimiques, les armements conventionnels et un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

J'ai commencé mon intervention en évoquant l'atmosphère de crise qui retenait tellement l'attention lorsque nous nous sommes réunis l'an dernier. Aujourd'hui, il nous faut certes tous prendre acte avec satisfaction de ce que le climat est maintenant à l'espoir. Espoir parce que, tant sur le plan mondial qu'à l'échelle régionale, on reconnaît que la paix et la sécurité du monde ne peuvent que profiter à tous et constituent des objectifs qui méritent d'être poursuivis sans relâche. Espoir parce que l'on aborde de façon sensée les maux d'ordre social et économique qui affligent notre monde. Et, enfin, espoir parce que cette organisation qui est la nôtre, l'Organisation des Nations Unies, fait preuve à nouveau de la

M. Clark (Canada)

capacité de jouer, face aux graves problèmes auxquels la communauté internationale reste confrontée, le rôle central que l'on avait envisagé pour elle à l'origine.

Nous avons sous les yeux l'ensemble de l'ordre du jour de l'Organisation : Afghanistan, Kampuchea, Chypre, paix au Moyen-Orient entre Israël et les Etats arabes, fin du terrorisme et une lutte intense visant à éliminer la faim et l'injustice. Il m'apparaît, que nous sommes davantage en mesure cette année que l'an dernier de relever les défis que pose cet ordre du jour.

M. MALMIERCA PEOLI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation vous exprime, Monsieur le Président, ses plus chaleureuses félicitations, vous, digne représentant de la République démocratique allemande, bastion de paix et de socialisme en Europe, à l'occasion de votre accession à la présidence de cette importante quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Nous avons tous pris connaissance, avec une grande satisfaction, des résultats positifs des conversations qui ont eu lieu à Washington entre le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le camarade Edward Chevardnadze, et le Secrétaire d'Etat américain, George Shultz, concernant l'accord auquel sont parvenus les Etats-Unis et l'URSS sur l'élimination des missiles de courte et de moyenne portée et dont nous nous félicitons, car c'est le résultat d'efforts authentiques déployés par l'URSS, en particulier à la suite des initiatives du Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, le camarade Mikhaïl Gorbatchev, et de celles des forces éprises de paix en vue de freiner la course aux armements et d'éviter les risques d'affrontement nucléaire.

Beaucoup de temps s'est écoulé depuis la signature du dernier accord de désarmement et nous espérons que cet accord sera complété rapidement afin qu'il permette d'entamer un processus visant à mettre fin à la course aux armements, un processus de paix et de vie.

La réunion qui a eu lieu en République fédérale d'Allemagne entre le Président du Conseil d'Etat et les Ministres de la République démocratique allemande, le camarade Erich Honnecker et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Kohl, constitue un nouvel espoir en matière de relations internationales aujourd'hui et prouve le désir de se tourner vers le dialogue, la compréhension et la coopération. C'est le moment d'avoir des négociations pour résoudre les conflits et les différends qui sont apparus ces dernières années et qui sont autant de foyers de tension qui menacent l'avenir de l'humanité.

Notre Amérique célébrera avec une vive émotion dans quelques jours le vingtième anniversaire de la disparition d'un illustre fils de notre continent, que le peuple de Cuba a la chance de pouvoir compter parmi ses meilleurs fils et dont il a hérité les idées et l'action. Je voudrais rappeler un paragraphe du discours remarquable que le Commandant Ernesto Che Guevara prononçait au cours de la session de l'Assemblée générale il y a 23 ans :

M. Malmierca Peoli (Cuba)

"Nous comprenons que l'Assemblée n'est pas aujourd'hui en mesure de demander des explications sur ces différents faits, mais il faut dire ouvertement que le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas le défenseur de la liberté mais qu'au contraire il perpétue l'exploitation et l'oppression des peuples du monde et d'une bonne part de son propre peuple." (A/PV.1299, par. 135).

Cette assertion était une expression de l'époque. Ce qui est certain, c'est que la tendance des gouvernements américains qui se sont succédé - zigzaguant bien que ne modifiant pas leur essence même - n'échappe pas à cette définition qui, au cours des dernières années, est devenue encore plus valide. Une certaine conjoncture historique, de 1980 à 1985, a permis au Gouvernement américain actuel d'appliquer une politique brutale et agressive en vue d'imposer les douteuses valeurs impérialistes, par la menace ou l'emploi de la force, par une obstruction du processus de négociation, qui a fait obstacle aux accords de désarmement et empêché la solution de problèmes régionaux, dans le dessein ouvert d'imposer sa supériorité militaire et son hégémonie sur la communauté socialiste.

Reagan, d'une manière unique et exemplaire, digne de tous les éloges, a suivi l'essence, l'esprit et la lettre du programme de Santa Fe.

La philosophie du pillage, l'expansion des "sphères d'influence" et la prédominance de la force dans les relations internationales - tel était assurément le contenu du programme de Santa Fe de mai 1980. Les effets de cette politique se sont rapidement faits sentir dans le domaine de la course aux armements. Entre 1980 et 1986, le budget militaire a doublé. Le document de Santa Fe indiquait dans son essence même que "la guerre et non la paix est la règle dans les affaires internationales", que "la détente est la mort", et que les Etats-Unis devaient lutter non seulement pour préserver le statu quo mais pour améliorer leur position relative dans toutes les sphères d'influence.

Reagan paré d'une auréole triomphale - bien qu'il n'eût reçu que l'appui de 26,7 % de l'électorat -, grisé par le pouvoir et la perspective de jouer un rôle important dans l'histoire, a lancé une véritable croisade, insensée et anachronique, tolérée ou appuyée par ses principaux alliés. Des accords importants qui avaient été réalisés au prix de la persévérance, de la détermination, du réalisme dans l'approche de la situation internationale, ont été dénoncés ou rejetés - par exemple - les importants accords SALT II. Les tensions dans les relations internationales se sont accrues, exacerbant ainsi les différents conflits

M. Malmierca Peoli (Cuba)

internationaux. Reagan a proclamé et sublimé son alliance avec les régimes dictatoriaux et les défenseurs des causes les plus ignobles en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, dans le sud du continent américain, mettant fin à toutes les critiques et condamnations relatives aux violations des droits de l'homme faites par ses alliés, en vue de maintenir une alliance sans principes ni pudeur.

Chaque fois qu'un étendard s'est levé en faveur de l'indépendance, les Etats-Unis ont essayé de l'abaisser. Chaque fois qu'un étendard s'est levé en faveur de la justice sociale, les Etats-Unis ont essayé de l'abaisser. C'est ainsi qu'ils ont multiplié leurs actes d'agression contre le Nicaragua, leurs menaces contre Cuba et renforcé leur appui aux sionistes au Moyen-Orient, de même que leur étroite solidarité avec les racistes de Pretoria et les bandits de Savimbi et de la RENAMO en Angola et au Mozambique. Ils ont serré les rangs de l'impérialisme anglo-saxon dans l'occupation militaire des îles Malvinas - qui a menacé la crédibilité du Traité de Rio - et envahi la petite île de Grenade, dans le meilleur style de la canonnière.

Il faut mentionner également, durant cette période, l'invasion israélienne du Liban et le siège de Beyrouth; l'assassinat des dirigeants internationaux éminents tels qu'Indira Gandhi et Olof Palme. L'URSS a subi, en un laps de temps très court, la perte de dirigeants d'Etat et du parti, le camarade Leonid Brejnev et ses successeurs, les camarades Andropov et Chernienko. Les conférences au sommet du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine n'ont pu se tenir comme prévu.

Le gouvernement Reagan, dans un esprit triomphaliste, sourd et fermé aux réalités du monde, a essayé de prouver que "dans la guerre, il n'y a que la victoire qui compte", et M. Reagan a déclaré que l'erreur de la guerre du Viet Nam n'était pas de l'avoir faite mais de l'avoir perdue. Cet esprit triomphaliste s'est heurté à de sérieux obstacles à la fin de 1986, lorsque Reagan a connu d'importantes défaites à l'intérieur et à l'extérieur des Etats-Unis qui ont affaibli sa crédibilité discutable et son indiscutable pouvoir. Au début d'octobre, il a connu sa plus grande défaite en politique extérieure, lorsque la Chambre des représentants et le Sénat, ce dernier disposant encore d'une majorité républicaine, ont annulé le veto présidentiel sur les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Ce veto s'inspirait du concept fallacieux de l'"engagement constructif" ou de la "diplomatie silencieuse", proclamé par Reagan. Au cours des

M. Malmierca Peoli (Cuba)

élections législatives de novembre, les démocrates ont repris la majorité au Sénat et renforcé leur contrôle à la Chambre des représentants, malgré les efforts personnels de Reagan, 40 000 kilomètres parcourus par lui dans ses visites à 18 Etats. Cette défaite importante a coïncidé avec des déficits énormes du budget et du commerce extérieur et avec des prévisions de récession économique. En novembre, la bombe à retardement de l'"Irangate" et du "Contragate" a violemment explosé. Le dernier acte de cette tragi-comédie ne s'est pas encore déroulé.

Parallèlement, d'importants processus et événements politiques se sont déroulés, visant à atténuer les tensions internationales et à entamer une nouvelle ère de compréhension entre les Etats. Bien que beaucoup de processus aient été entamés il y a des années, certains d'entre eux ont trouvé leur tribune, leur caisse de résonance à l'Assemblée générale.

Je citerais simplement quelques faits.

A l'occasion de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, parlant en sa qualité de président et au nom du Mouvement des pays non alignés, le commandant Fidel Castro a présenté les exigences fondamentales du monde sous-développé. Il a déclaré alors :

"... L'échange inégal ruine nos peuples. Il doit cesser! L'inflation importée ruine nos peuples. Elle doit cesser! Le protectionnisme ruine nos peuples. Il doit cesser! Le déséquilibre qui existe dans l'exploitation des ressources de la mer est abusif. Il doit être aboli! Les ressources financières que reçoivent les pays en développement sont insuffisantes. Elles doivent être augmentées! Les dépenses d'armements sont irrationnelles. Elles doivent cesser et les fonds ainsi libérés doivent servir à financer le développement! Le système monétaire international en vigueur aujourd'hui est en faillite. Il doit être remplacé! Les dettes des pays relativement moins développés et dans une situation désavantageuse sont insupportables et sans issue. Elles doivent être annulées! L'endettement écrase économiquement les autres pays en développement. Il doit être allégé! L'abîme économique entre les pays développés et les pays qui veulent se développer, au lieu de se combler, se creuse. Il doit disparaître!" (A/34/PV.31, par. 86 à 95)

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Depuis lors, huit années se sont écoulées et aujourd'hui la seule différence est le fait que les échanges sont encore plus inégaux; nos peuples sont davantage ruinés du fait de l'inflation et du protectionnisme; le déséquilibre dans l'exploitation de nos ressources marines est plus abusif encore; les ressources financières que reçoivent les pays en développement diminuent et sont tragiquement insuffisantes; le système monétaire international est toujours en faillite; la dette des pays relativement moins développés a dépassé depuis longtemps les limites mêmes de la raison et ne peut simplement pas être payée; en résumé, le vaste écart économique qui sépare les pays développés des pays en développement ne peut plus être comblé.

En janvier 1983, quand le Groupe de Contadora a été constitué, ce fut comme un souffle d'espoir au milieu de la tourmente de l'impérialisme. Son but était de trouver une solution pacifique, politique et négociée du conflit en Amérique centrale. Le groupe d'appui est venu s'y ajouter et il a été renforcé plus récemment par les Accords importants d'Esquipulas II.

En mars s'est tenue la septième Conférence au sommet des pays non alignés à New Delhi, ce sommet a lancé un message éclair et a adopté une ferme position anti-impérialiste, anticolonialiste contre le sionisme, le racisme et l'apartheid, en faveur de la paix et d'une solution pacifique négociée des différends internationaux, contre la course aux armements et le pouvoir de la force, et pour un nouvel ordre économique international.

En mars également, mais de l'année 1985, Mikhaïl Gorbatchev a été élu secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique. Il a communiqué à la société socialiste de ce grand pays des idées nouvelles et une attitude réaliste et dynamique sur le monde d'aujourd'hui, ainsi que des perspectives et des méthodes nouvelles en vue d'appliquer de manière créative dans les conditions actuelles les principes soviétiques de paix, de désarmement et de coexistence.

Très rapidement, l'influence de ses solides propositions orientées vers le désarmement et l'instauration d'un climat de détente, de garanties et de sécurité internationale - en d'autres mots un climat de coexistence pacifique - s'est fait sentir. Parmi celles-ci figurent les propositions de Vladivostok et le moratoire unilatéral d'août 1985, complétés par la réunion de Reykjavik en octobre 1986, lorsque le camarade Mikhaïl Gorbatchev a proposé, entre autres idées capitales, de travailler à un projet d'accord visant à réduire de 50 %, non moins, les armes stratégiques et à les éliminer complètement avant la fin du siècle.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Cependant, l'insistance que met Reagan à poursuivre l'Initiative de défense stratégique, qui comprend des recherches et des essais dans l'espace extra-atmosphérique et ouvre ainsi une nouvelle ère dans la course aux armements, a sapé l'occasion de parvenir à un accord lors de cette rencontre historique. Mais il ne faut pas être pessimiste. Reykjavik a montré que le dialogue, à cette heure cruciale pour l'humanité, est non seulement possible mais nécessaire et qu'un dialogue, franc, réaliste et sans volonté de supériorité militaire sur l'autre partie, peut aboutir à des accords.

En juin 1986, la Cour internationale de Justice a rendu son jugement en faveur de la cessation des activités militaires contre le Nicaragua.

Les réunions au sommet de l'OUA ont repris, la présidence passant successivement de Abdou Diouf, du Sénégal, en 1985, à Denis Sassou Nguesso du Congo en 1986, et récemment, à Kenneth Kaunda, Président de la Zambie, et actuellement à la tête de cette importante organisation.

En septembre 1986 a eu lieu la huitième Conférence au sommet du mouvement des pays non alignés au Zimbabwe, où a été confirmée la fermeté des principes de la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, contre le racisme, y compris le sionisme et l'apartheid. Célébrée aux frontières mêmes du régime raciste de Pretoria, cette conférence a été une expression exceptionnelle de la volonté internationale d'aboutir à l'élimination de l'apartheid et à l'indépendance de la Namibie; elle a également donné un nouvel élan à la lutte pour la paix et la sécurité internationales, pour l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial; pour le désarmement et le développement des pays du tiers monde.

Après la Conférence au sommet de Harare, le Mouvement des pays non alignés a continué son activité intense, focalisée sur les questions d'importance majeure et de tension, à savoir : la remise au Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, le camarade Gorbatchev, du message de paix de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et son envoi au Gouvernement des Etats-Unis; la réunion à New Delhi des chefs d'Etat et de gouvernement du Comité du Fonds pour l'Afrique et son appel au renforcement de l'appui à la lutte des pays de première ligne et des mouvements de libération de l'Afrique australe; les décisions de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination sur la situation en Amérique latine et aux Caraïbes et la visite toute récente du Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe au Nicaragua, et la réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du groupe d'appui en vue de réaffirmer la solidarité en faveur d'une solution pacifique en Amérique centrale et rejeter

M. Malmierca Peoli (Cuba)

l'agression et l'ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans la région; la solidarité, exprimée lors de la réunion du Comité des Neuf sur la Palestine avec la lutte du peuple palestinien pour exercer ses droits et créer son propre Etat indépendant, dans sa patrie; la rapide organisation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et la tenue à Brioni d'une réunion des Etats non alignés de la Méditerranée et son appel au renforcement de la coopération et de la paix dans la région.

En juin 1987, à la Conférence extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud, la Déclaration de Pyongyang et le Plan d'action de coopération économique ont été signés; de même à Harare, la Conférence des ministres de l'information a préconisé l'établissement d'un nouvel ordre de l'information.

Le 7 août dernier, les cinq présidents d'Amérique centrale ont signé les Accords historiques d'Esquipulas II, qui exprime leur volonté de rechercher la paix dans la région.

Pour manifester leur refus de la politique de force pratiquée par les Etats-Unis, de 1980 à 1986, tous les groupes régionaux ont diminué leurs votes allant dans le même sens que ceux des Etats-Unis au sein des Nations Unies et les votes de tous les Etats Membres qui allaient dans le même sens que ceux des Etats-Unis, c'est-à-dire dans plus de 60 % des cas ont diminué de plus de la moitié. Donc, la moitié seulement des pays qui votaient avec les Etats-Unis en 1980, dans plus de 60 % des cas, ont voté avec eux en 1986. Et ils étaient déjà peu nombreux. En outre, à la quarante et unième session, 10 pays seulement ont voté avec les Etats-Unis dans plus de 60 % des cas.

Le processus de détérioration des conditions de vie des habitants du tiers monde, l'érosion progressive de leurs économies, l'aggravation de l'inégalité de l'échange avec le monde industrialisé occidental se poursuivent sans relâche.

La situation économique internationale, et en particulier celle des pays du tiers monde, est devenue intolérable. Les bas prix des produits de base essentiels, les mesures protectionnistes pratiquées par les pays hautement industrialisés, l'augmentation croissante de la dette extérieure et des taux d'intérêt, la réduction du financement extérieur et les modalités des prêts accordés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, y compris le contrôle des politiques intérieures des pays bénéficiaires, voilà le sinistre panorama des perspectives des pays sous-développés.

D'autre part, l'escalade de la course aux armements assombrit encore plus le panorama économique et les perspectives de développement.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Entre la fin août et le début septembre, s'est réunie la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a insisté sur la nécessité de trouver une solution à cette grave situation. Par ailleurs, l'idée que sans développement il ne peut y avoir de paix est, en langage strictement cartésien, une vérité absolue à laquelle nous ne saurions échapper.

Cuba salue les résultats positifs de cette conférence qui, bien que marquée par l'absence des Etats-Unis, principal responsable pourtant de la course aux armements, s'est engagée néanmoins dans un processus complexe délicat et constructif de négociations où l'a emporté la reconnaissance du lien inévitable entre le désarmement et le développement et la nécessité urgente que les ressources libérées par le désarmement soient immédiatement consacrées au développement.

Au cours de ces dernières années, nos peuples ont mené une lutte prodigieuse contre le fardeau insupportable de la dette. Le commandant Fidel Castro a tout particulièrement dénoncé internationalement cette situation de manière courageuse et décidée. Il a montré, objectivement et de manière indiscutable, que la dette extérieure ne peut être remboursée et qu'une annulation pure et simple de celle-ci n'apporterait pas de solution véritable aux malheurs de nos peuples, à moins qu'on ne l'associe à l'établissement d'un nouvel ordre économique international et à la relation indispensable entre dette et désarmement.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Un grand nombre d'événements avec la participation de milliers de représentants des secteurs les plus représentatifs de l'Amérique latine et des Caraïbes ont eu lieu durant ces années à La Havane, aux fins d'analyser et de discuter avec rigueur et objectivité le problème de la dette extérieure : des économistes, des juristes, des ouvriers, des étudiants, des journalistes, des femmes, des militaires, des prêtres, des paysans, des personnalités politiques, des personnalités des sciences et des arts, connaissant très bien la réalité américaine et protagoniste d'un drame que connaît aujourd'hui notre région, ont participé à ces réunions, convoquées à la lumière des inégalités historiques encouragées par des siècles d'exploitation impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste.

Comme on a pu le constater dans cette synthèse où l'on a essayé simplement de souligner les événements les plus importants, nous vivons une époque riche d'espoirs : l'ascension triomphaliste du gouvernement Reagan s'est arrêtée et a commencé à retomber; les activités d'aide et d'importants organismes internationaux se sont renforcés et l'on respire dans un climat de négociations plus pur en Europe, en Amérique centrale, en Afrique australe, en Afghanistan et en Asie du Sud-Est. Nous devons nous rendre compte qu'il ne faut pas que ces perspectives nous échappent.

Les Nations Unies doivent contribuer avec toute leur influence à ces objectifs de paix et de solution politique aux conflits et aux différends entre les pays; une preuve en est apportée d'une manière remarquable par les efforts de son Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, en vue de mettre fin à la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq.

Le monde se débat au sein du dilemme entre la paix et la guerre. Nous n'avons pas le droit de rester sourds à la clameur de nos peuples, nous devons nous préparer à vivre dans la paix. Nous devons créer les mécanismes qui vont inspirer et garantir la confiance entre les peuples, la sécurité entre les Etats, la coexistence pacifique et productive entre les nations; nous devons édifier les bases des relations de l'avenir pour que les générations du XXIe siècle n'aient pas à vivre frappées par l'héritage de leur parents. Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis ce sinistre jour d'octobre où le monde s'est trouvé au bord de l'holocauste nucléaire.

Un quart de siècle plus tard, en dépit du tenace blocus économique auquel nous a soumis l'impérialisme, en dépit des agressions de tout type y compris les tentatives d'attentat dirigées contre nos éminents dirigeants, en dépit des

M. Malmierca Peoli (Cuba)

ressources gigantesques utilisées contre Cuba, notre révolution reste et restera comme un bastion imprenable de la dignité, de la fermeté et de l'intégrité latino-américaine.

Lorsque le principal contribuant des Nations Unies retient sa contribution, il ne remplit pas ses obligations à la suite de disparités entre les pouvoirs exécutif et législatif et essaie d'imposer par cette voie, ses propres intérêts aux Nations Unies au mépris de l'immense majorité de ceux qui composent l'Organisation; il ne s'agit pas dans ces conditions, de poursuivre l'application de la résolution 41/213, nous devons exiger des Etats-Unis qu'ils mettent fin à cette politique qui, après tout, est une politique mesquine.

Il n'y a aucun doute que cette politique de force et de chantage, n'a pas été couronnée de succès, grâce à l'unité et à la cohésion des peuples et des gouvernements dignes et indépendants, ce qui permet de dire que le multilatéralisme, les Nations Unies, le manifestent encore aujourd'hui de manière très vivante nos positions, nos droits et nos exigences, sur la voie d'un monde sans guerre, un monde d'égalité et de paix pour tous.

Nous avons reçu aujourd'hui la volonté des négociations exprimée par les cinq présidents de l'Amérique centrale, rappelée par les accords d'Esquipulas II, en dépit de la résistance à laquelle ils sont encore confrontés par certains secteurs de l'Administration des Etats-Unis, qui prétendent maintenir l'agression, le blocus et la déstabilisation contre le Gouvernement légitime du Nicaragua.

Cuba considère comme un fait nouveau dans l'histoire de la région, l'attitude indépendante des pays signataires de l'Accord du Guatemala, auquel ont contribué dans une très large mesure les efforts authentiques déployés pendant des années par les pays constituant le Groupe de Contadora et son groupe d'appui, en vue de trouver une solution latino-américaine à la grave crise de l'Amérique centrale.

Nous unissons nos efforts et avons réalisé des pas concrets visant à obtenir l'application de ces importants accords et nous procédons avec détermination à la reconstruction économique nécessaire des pays de l'Amérique centrale. Nous continuons à appuyer les efforts du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui pour la paix en Amérique centrale.

Le Nicaragua a droit à la paix et au respect de son droit souverain à choisir les voies qu'il estime les plus propres à sa personnalité pour répondre à ses besoins nationaux. Nous appuyons ceux qui luttent pour la liberté et pour la

M. Malmierca Peoli (Cuba)

dignité au Salvador et dans tous les coins d'un continent où les idées de Bolivar, de Marti et de Juarez sont constamment réaffirmées.

L'histoire de ces dernières années réaffirme que l'unité, la ténacité, la conscience des problèmes et de notre force, qui nous permet de leur faire face avec succès, est un fait indéniable.

Aujourd'hui il s'est avéré que la politique de confrontation a connu de sérieux revers et nous comprenons mieux que les tendances à la négociation, même lentes, progressent, ce qui prouve que nos peuples peuvent dicter leur désir de paix.

Nous saluons les efforts de négociation tels ceux qui tendent à démanteler les fusées de moyenne portée en Europe, le plan de réconciliation nationale tracé par le Gouvernement de l'Afghanistan et ses contacts avec le Secrétaire général des Nations Unies en vue de trouver une solution juste et équitable garantissant la sécurité et la paix dans cette région.

Les peuples indochinois dans le Sud-Est asiatique travaillent énergiquement pour trouver les formules qui facilitent un processus de négociation pacifique et bénéfique pour toute cette région par le biais d'un dialogue souple et constructif.

Nous appuyons la politique de réconciliation nationale présentée par la République populaire du Kampuchea visant à réaliser la paix de tout son peuple sans distinction de classe, d'idéologie, d'ethnie ou de groupe religieux.

Dans l'Afrique australe, comme cela a été exprimé le 1er août dernier à La Havane, Cuba et l'Angola sont prêts à faire preuve de la plus grande souplesse dans leur position commune, fondée sur les principes de la position de base de novembre 1984 et de son texte complémentaire, en vue de faire avancer les objectifs constructifs qui permettront de trouver un accord juste et honorable, favorable à l'indépendance de la Namibie, la sécurité de l'Angola et la paix pour tous les Etats de l'Afrique australe.

Cuba maintiendra ses positions d'appui et de solidarité internationale avec le Gouvernement de la République populaire d'Angola en fonction des accords adoptés avec ce gouvernement frère. Cuba contribuera à maintenir la stabilité, à arrêter toute agression contre la République populaire de l'Angola et travaillera de manière active et efficace en faveur d'une paix véritable dans la région, pour laquelle est indispensable l'indépendance de la Namibie, sous la direction du seul représentant légitime de son peuple, la SWAPO et l'élimination définitive de son odieux régime de l'apartheid.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Nous devons redoubler nos efforts et porter notre solidarité au peuple sud-africain pour l'élimination totale de l'apartheid, pour que le peuple de Porto Rico soit libre et indépendant, et pour qu'ait lieu la tant attendue conférence de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de l'OLP et pour que soit réglé ce conflit cruel et prolongé relatif à la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris la constitution de son propre Etat. Il n'y aura pas de solution au conflit du Moyen-Orient sans solution au problème palestinien sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. Nous continuons à appuyer la juste cause du peuple libanais visant son unité nationale, la paix et la sécurité de son peuple, le respect de son intégrité territoriale et de sa condition de pays non aligné. Nous appuyons les exigences visant le retrait des troupes de l'Administration marocaine du territoire du Sahara occidental, comme condition indispensable pour la tenue de son référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui; pour la souveraineté argentine sur les îles Malvinas; les aspirations des Comores à récupérer la souveraineté sur Mayotte; ainsi que celles de Madagascar pour la restitution de ses droits sur les îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India. Nous appuyons fermement le peuple de Chypre, pays non aligné qui lutte pour défendre son indépendance, son unité nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous appuyons les initiatives en vue de la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, pour trouver une solution à la situation qui menace aujourd'hui son intégrité territoriale et son existence nationale.

L'océan Indien exige une plus grande preuve de volonté de la part des Etats qui contribuent à sa militarisation pour faire marche arrière dans ses politiques funestes alors que nous devons déployer tous nos efforts pour en faire une zone de paix. Contrairement à nos nombreuses années de travail pour que se fasse la démilitarisation de l'océan Indien, nous avons assisté avec consternation à un déploiement de forces militaires qui, aujourd'hui, s'étendent jusqu'au golfe Persique mettant en danger la sécurité de cette mer, créant une grave menace pour la sécurité et la paix dans cette région et dans le monde entier. Nous rappelons notre exigence en vue de l'élimination de toute présence militaire dans cette région délicate.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Nous ne pouvons éviter de souligner la situation qui règne dans le Territoire des Iles du Pacifique où par des actions arbitraires, unilatérales et illégales, le Gouvernement des Etats-Unis prétend consolider et perpétuer sa présence coloniale. Nous condamnons les tentatives qui visent à empêcher l'indépendance et la souveraineté de la soi-disant "Micronésie".

Nous réaffirmons notre appui catégorique à la revendication légitime de la Bolivie en vue de récupérer une issue directe et utile vers l'océan Pacifique sur laquelle elle aurait pleine souveraineté. Nous condamnons l'absence de volonté du régime chilien pour faire accélérer les négociations esquissées entre les deux Gouvernements en vue de trouver une solution juste.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Nous exigeons le strict respect des Traités Torrijos-Carter de 1977, relatifs au canal de Panama, et rejetons les manoeuvres du Gouvernement des Etats-Unis pour le bafouer et perpétuer sa domination et sa présence militaire dans l'isthme.

Nous réitérons notre solidarité indéfectible avec la République populaire démocratique soeur de Corée, qui mène une lutte âpre pour la concrétisation des vœux de réunification pacifique de son peuple et le retrait des troupes d'occupation américaines du sud de la péninsule.

Nous appuyons la position adoptée par la République démocratique populaire de Corée, qui ne veut pas entrer aux Nations Unies dans le contexte actuel de partage, et ce, tant qu'elle ne sera pas parvenue à réunifier le pays. Nous appuyons également le parrainage des prochains jeux olympiques par deux Etats, en tant que facteur d'unité et de paix entre les nations.

Nous préconisons une solution rapide au conflit regrettable qui oppose l'Iran à l'Iraq, conflit qui n'aurait jamais dû commencer et qui continue d'imposer des pertes irréparables aux deux peuples. Nous appuyons les efforts répétés des Nations Unies pour parvenir à un règlement pacifique, juste et honorable pour les deux parties, qui mettrait fin à une guerre fratricide qui dure depuis déjà plus de sept ans.

Nous sommes fermement convaincus que la coordination de notre action, de notre unité et de notre lutte pour imposer ce que nous voulons : la détente, le dialogue, la paix et le développement revêt plus d'importance que jamais auparavant.

Depuis l'aube de la révolution, mon gouvernement et mon peuple ont subi le harcèlement, le blocus et l'agression d'un voisin puissant. Nous avons appris à vivre en subissant l'agression et les pressions de l'impérialisme. Bien que ce ne fût pas notre souhait, telle est cependant la réalité à laquelle nous avons été confrontés. Nous sommes pour la paix et la négociation dans les relations internationales, en particulier sur notre continent et avec nos voisins. Nous n'avons jamais mené une politique agressive ou hostile. Le seul "pêché" que nous ayons commis, c'est d'avoir permis à notre peuple d'exercer le droit - énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans toutes les instances internationales - de choisir librement son propre système et ses propres principes d'indépendance nationale authentique.

Benito Juarez, illustre dirigeant d'Amérique latine, a dit que "le respect du droit des autres, c'est la paix". Nous regrettons que le Gouvernement de notre puissant voisin du nord n'applique pas ce principe dans ses relations internationales.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Nous avons résisté et continuerons de résister. Nous avons vu défiler des administrations différentes, tandis que notre révolution se développait et se renforçait et nous espérons que le bon sens, la sagesse et la tradition authentique du peuple américain l'emporteraient, et avec elles, la reconnaissance de la nécessité de coexister.

Nous avons appris l'importance que revêt l'unité et la cohésion pour résister et surmonter. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, face aux initiatives internationales visant la tenue de négociations et l'instauration d'un type nouveau de relations, nous réaffirmons notre attachement permanent et indéfectible à la paix et à la coexistence.

M. NDINGA-OBA (Congo) : Monsieur le Président, le choix porté, au seuil des présentes assises, sur votre personne, pour assumer les hautes fonctions de président de la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, constitue un hommage rendu non seulement au diplomate expérimenté et avisé, à ses qualités et mérites unanimement reconnus, mais aussi à la République démocratique allemande, votre pays, dont les aspirations et la position "centrale" en Europe prédestinent à la paix et à la coopération internationale, et avec lequel le Congo entretient d'excellentes relations d'amitié.

Je suis heureux de vous présenter les très vives félicitations de la délégation congolaise et de vous exprimer, à cette occasion, notre satisfaction particulière de vous voir diriger les travaux de cette session. Il va sans dire que ma délégation ne ménagera ni son temps, ni ses efforts, pour vous assister dans l'accomplissement de vos importantes tâches.

Permettez-moi d'adresser également à votre illustre prédécesseur, S. E. M. Choudhury, la reconnaissance et l'hommage de la délégation congolaise pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a conduit les travaux de la session précédente.

Au Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, je transmets les salutations du Gouvernement congolais et ses remerciements pour la disponibilité qu'il a témoignée à notre égard lorsque le colonel Denis Sassou-Nguesso assumait les fonctions de président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. En effet, grâce à cette bonne entente la coopération entre l'Organisation mondiale et l'Organisation panafricaine a gagné en intensité et en efficacité au profit des objectifs communs qu'elles se sont assignés.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Je voudrais, enfin, profiter de cette occasion pour saluer la nomination de S. E. M. Joseph Reed en qualité de Secrétaire général adjoint pour les affaires de l'Assemblée générale. Son dynamisme et sa compétence constitueront, j'en suis persuadé, des atouts majeurs pour l'Assemblée et le secrétariat.

C'est dans une conjoncture internationale explosive et morose à la fois que s'ouvre la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU. Conjoncture explosive du fait de la multiplication des foyers de tension, morose parce que, pour la plupart des pays du tiers monde, la crise économique persiste, les réorientations des politiques économiques et les mesures concrètes prises n'ayant répondu que partiellement à la nécessité d'enrayer le mal*.

Cet état de fait illustre de façon troublante, mais irréfutable, combien les aspirations les plus immédiates de l'humanité, en particulier son besoin de paix et de sécurité, commandent un accroissement de volonté politique, une mise en commun de tous les efforts et de toutes les énergies possibles, pour assurer, sur des bases stables, le renforcement des idéaux de la Charte de l'ONU et la promotion de leur influence pratique sur le comportement des nations.

Je voudrais, à cet égard, partager avec les éminents représentants de la communauté internationale ici présents, quelques-unes des réflexions ayant inspiré le peuple et le Gouvernement de la République populaire du Congo, à la lumière des enseignements tirés de l'exercice par notre pays et son Président, S. E. Denis Sassou-Nguesso, d'un mandat exaltant à la tête de l'OUA.

En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, celle-ci demeure, comme l'a réaffirmé le Président Denis Sassou-Nguesso, le cadre universel irremplaçable dont le monde aura toujours besoin pour évaluer, cerner et régler les problèmes de la coexistence sur notre planète. D'où la nécessité d'y recourir constamment et de faire des principes de la Charte et des règles de droit, le fondement obligatoire de toute action pouvant comporter des conséquences pour la vie internationale.

De ce fait, la crise financière que traverse l'ONU se résume avant tout en une crise de confiance. Les incertitudes qu'elle suscite ne sont dès lors que le reflet d'une conception qui ne tient pas compte de la marche de l'histoire, et tend à substituer au multilatéralisme la seule optique bilatérale, voire unilatérale, pour régler les affaires internationales.

* M. Pinheiro (Portugal) assume la présidence.

Or aujourd'hui, les frontières de la paix, de la sécurité et du développement ne peuvent se mesurer qu'avec les dimensions sans cesse approfondies de la compréhension mutuelle et du degré d'application des principes de justice et d'équité dans les relations internationales. Encore faudrait-il prendre en compte l'étendue et la diversité des expériences et des situations particulières, en dehors des modèles imposés par la force, l'intolérance et la menace.

Ces considérations nous amènent à nous préoccuper de la situation prévalant en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et, de façon particulière, de celle de l'Afrique, par l'évocation des crises qui se sont cristallisées en Namibie, en Afrique du Sud, ainsi que de la situation économique critique du continent africain.

L'on sait que les Nations Unies se sont déjà familiarisées avec ces problèmes. Il faut craindre qu'ils ne se transforment en éléments rituels à l'usage des rencontres internationales.

L'Amérique centrale constitue une des zones de tension les plus vives de notre globe. Au huitième Sommet des pays non alignés, l'an dernier à Hararé, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient condamné

"l'escalade de l'agression, des attaques militaires et d'autres actions contre la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale ... du Nicaragua" (A/41/696, par. 225)

et d'autres Etats de la région. Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire d'insister ici sur l'obligation qui incombe aux uns et aux autres de suivre avec intérêt et de soutenir le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui pour les efforts méritoires qu'ils ont déployés ces derniers temps en faveur de la paix.

Comme on le sait, la poursuite de ces efforts a abouti à l'adoption, en août dernier, à Guatemala-City, d'un plan de paix accepté par toutes les parties intéressées, et qui constitue, à maints égards, une chance réelle de solution des malentendus existants ou ayant pu exister entre les Etats de la sous-région. Puissent tous les autres Etats s'abstenir d'entreprendre des actions susceptibles d'entraver ce processus de paix.

En Asie du Sud-Est, s'agissant du Kampuchea, nous osons espérer que les accords signés le 29 juillet 1987 entre le Ministre vietnamien des affaires étrangères, représentant les pays de l'Indochine, et le Ministre indonésien des affaires étrangères, représentant les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), seront mutuellement respectés dans l'intérêt des peuples de cette partie de l'Asie.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Aujourd'hui, tous les observateurs admettent qu'une évolution certaine s'opère en Afghanistan et que les diverses parties intéressées semblent s'accorder sur bon nombre de questions. Quoi de plus normal que de soutenir les efforts entrepris par le Secrétaire général en vue du règlement de la question au bénéfice du peuple afghan dans son ensemble?

Dans la péninsule Coréenne, la concentration d'une grande quantité de forces armées le long de la ligne de démarcation militaire constitue, de toute évidence, une menace à la paix et à la sécurité.

Afin d'atténuer la tension et d'ouvrir une phase décisive à l'accélération de la réunification pacifique de la péninsule, un certain nombre d'initiatives ont été prises tendant à la réduction des forces armées en présence. L'écho de ces initiatives et d'autres, ainsi que l'intérêt qu'elles ont suscité à travers le monde, les font apparaître aujourd'hui comme des signes encourageants de bonne volonté, favorables à la restauration de la paix et de la sécurité dans cette zone et donc dignes de l'attention de l'Assemblée.

Des tensions permanentes et l'insécurité caractérisent la situation au Moyen-Orient qui continue de préoccuper la communauté internationale. En effet, voilà déjà plusieurs années que l'Assemblée générale est saisie de la crise du Moyen-Orient, sans que n'apparaisse une lueur de règlement véritable.

Comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 41/162-1 adoptée le 4 décembre 1986 :

"...il ne peut y avoir de règlement global et juste de la situation au Moyen-Orient sans la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine,...".

Le soutien de la communauté internationale à la convocation d'une conférence de paix au Moyen-Orient suscite à nos yeux un grand espoir. Nous exprimons le souhait que toutes les parties intéressées se garderont d'invoquer des préalables susceptibles de retarder la tenue de la conférence et qu'elles parviendront à aborder le problème de fond, à savoir, la paix au Moyen-Orient et l'autodétermination du peuple palestinien.

La guerre Iran/Iraq et la situation de tension dans le Golfe, n'ont eu jusqu'ici que des conséquences désastreuses, tant sur les populations que sur l'économie des deux belligérants, menaçant gravement la sécurité internationale. En s'associant aux initiatives récemment prises par le Conseil de sécurité, par l'adoption et sur la base de la résolution 598 (1987), le Congo entend en appeler

M. Ndinga-Oba (Cote d'Ivoire)

aux deux parties pour qu'elles mettent fin au conflit. Nous soutenons les actions diplomatiques menées par le Secrétaire général dans ce sens et invitons tout Etat à s'abstenir de toute ingérence et de toute action qui ne ferait qu'entraver les efforts en cours, conformément au paragraphe 5 de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le Tchad, pays voisin et frère du Congo, nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans le processus de réconciliation nationale. Mais il subsiste cependant d'autres problèmes.

Le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui se réunit en ce moment même à Lusaka en Zambie, sous la présidence de S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, s'attèle à régler le conflit frontalier Tchad/Libye. Nous appuyons fermement ces efforts de médiation auxquels le Congo a toujours pris une part active.

De l'avis général, la question du Sahara occidental semble aujourd'hui dans l'impasse.

Un tel constat est d'autant plus regrettable que nous savons pertinemment, pour y avoir été associés de près, que le Président en exercice de l'OUA et le Secrétaire général de l'ONU ont investi des efforts intenses à la recherche d'une solution définitive.

La coopération active de toutes les parties concernées demeure, en tout cas, indispensable au succès des actions conjointes OUA-ONU, telles que prescrites par les résolutions pertinentes des deux organisations.

L'Afrique est rongée par une gangrène, l'apartheid, "l'un des anachronismes les plus scandaleux de notre siècle".

En dépit de nombreux appels et menaces, la majorité du peuple sud-africain continue de vivre en état de siège permanent. Nelson Mandela demeure toujours incarcéré, et avec lui de nombreux prisonniers politiques arbitrairement détenus. La déstabilisation des Etats de la ligne de front n'a pas cessé.

Sans démantèlement du système d'apartheid, déclaré ici même "crime contre l'humanité", il n'y a aucune qualification pour l'Afrique du Sud à intégrer le rangs de l'Afrique libre, ni de la communauté internationale.

Aussi continuerons-nous d'exiger à l'encontre du régime de Pretoria des mesures décisives qu'imposent la tragédie sud-africaine et l'impatience croissante de la communauté internationale.

M. Ndinga-Oba (Congo)

L'Assemblée générale, on le sait, a adopté le 10 novembre 1986 la résolution 41/35-B dans laquelle elle réaffirme son soutien à la lutte du peuple d'Afrique du Sud et condamne les activités des sociétés transnationales et des institutions financières qui continuent de collaborer avec ce pays.

L'Afrique du Sud qui, par ailleurs, se façonne tranquillement une force militaire menaçante pour la paix et la sécurité du continent, continue, depuis huit ans, de rejeter impunément l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité destinée à faciliter l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Pour préserver la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité, qui a pris en juillet dernier une décision importante au sujet de la guerre du Golfe, en y retenant en particulier la possibilité de recourir au Chapitre VII de la Charte, saura, nous l'espérons, demeurer dans sa logique et envisager à l'encontre de l'Afrique du Sud la même attitude de fermeté en vue de faire appliquer une décision prise à l'unanimité, donc d'application obligatoire, à savoir, la résolution 435 (1978).

M. Ndinga-Oba (Congo

Je voudrais, Monsieur le Président, souligner que face à cette situation, l'Afrique a tracé de nouvelles voies, engagé de nouvelles ressources, mobilisé des énergies nouvelles.

Le succès du Fonds AFRICA en est une illustration à en juger par les apports concrets importants qu'il a connus tant au Congo avec 200 millions de francs CFA, qu'en Afrique et ailleurs pour un total de 110 millions de dollars des Etats-Unis au 25 mai 1987.

La capitale congolaise, Brazzaville, a été cette année le lieu d'importants rendez-vous historiques pour le continent avec, entre autres : la tenue, au mois de mai 1987, d'un symposium international sur le thème "Les écrivains accusent l'apartheid" auquel ont participé 400 délégués venus de divers pays et organisations internationales; le premier Congrès des hommes de science en Afrique réuni du 25 au 30 juin 1987, dont les assises, de l'avis des scientifiques eux-mêmes, furent un véritable succès.

Au terme des travaux de ce congrès, il a été créé une organisation non gouvernementale intitulée "Union panafricaine des sciences et de la technologie", dont Brazzaville abrite le siège et à laquelle le Gouvernement congolais a offert un grand immeuble et une subvention de 50 millions de francs CFA, soit plus de 150 000 dollars des Etats-Unis.

En outre, l'Organisation de l'unité africaine a déclaré le 30 juin de chaque année Journée de la renaissance scientifique de l'Afrique.

Ainsi, pour la première fois en Afrique, il a été fait appel à la sensibilité et au génie créateur des hommes de science et aux chercheurs pour apporter leur contribution à la libération et à la promotion du continent.

Le Président Denis Sassou-Nguesso disait ici même, l'année dernière :

"L'Afrique est consciente du caractère vital de l'enjeu : maîtriser à la fois les sciences et les techniques adaptées ... véritables ressorts du monde de demain. L'Afrique ne veut pas et ne peut pas manquer un tel rendez-vous avec l'histoire." (A/41/PV.17, p. 16)

Lorsqu'au cours du premier semestre de cette année le Président Denis Sassou-Nguesso s'est rendu dans plusieurs capitales du monde après avoir visité l'Amérique du Nord l'année dernière, il a pu mesurer la somme de compréhension et de mobilisation dont l'opinion et les gouvernements de plusieurs de ces pays témoignent désormais à l'égard de l'Afrique. Quelques lueurs d'espoir y ont été perçues, qui méritaient d'être intégrées aux efforts et à la mobilisation des pays africains.

M. Ndinga-Oba (Congo)

C'est ce que nous aurions voulu constater, à savoir des engagements concrets, de la part des partenaires de l'Afrique, dans la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Tout au plus observons-nous aujourd'hui que plusieurs institutions internationales ont déjà pris des dispositions leur permettant de s'engager dans la mise en oeuvre du Programme d'action; de même récemment à Venise, le Sommet des sept puissances occidentales les plus industrialisées a reconnu la nécessité d'accroître le montant de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique ainsi que la situation particulièrement dramatique de la dette africaine.

En tout état de cause, il ne sera procédé que l'année prochaine à une évaluation globale de cette mise en oeuvre. Nous tenons cependant ici à rendre hommage, une fois encore, au Secrétaire général de l'ONU dont le rapport intérimaire témoigne des efforts qu'il a déployés en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de l'ONU en faveur de l'Afrique.

En abordant ces questions de survie et de développement en Afrique, nous nous établissons de plain-pied dans un domaine où la préoccupation est profonde et commune à tous les pays en développement, comme l'a montré en juillet dernier la réunion de la septième CNUCED.

Voici en effet plus d'une décennie, pour ne pas dire davantage, que la plupart des pays en développement s'attèlent à des politiques de réformes et d'ajustements dont les effets s'avèrent au moins aussi incertains que les situations qu'elles entendent corriger.

L'illusion entretenue sur les résultats escomptés de par ces sacrifices auxquels se soumettent les peuples pauvres est à la mesure du vague où baigne l'environnement international. Partagés entre les vertus de l'égoïsme frileux et les professions de foi du libéralisme salvateur, plusieurs pays développés s'activent, en fait, davantage à détruire leur propre système de référence qu'à lui rendre la crédibilité à laquelle ils convient les pays en développement.

C'est ainsi qu'en lieu et place des lois du marché, prévalent le protectionnisme, la surfacturation des produits finis et une sous-évaluation quasi dogmatique des produits de base. En prime, le remboursement de la dette est perçu comme un exercice sacro-saint auquel doit se soumettre, sous peine des sanctions économiques les plus sévères, le pays débiteur, quel que soit l'état de sa capacité de paiement.

En revanche, c'est avec la plus extrême des méfiances que l'on envisage par exemple l'idée d'une réorganisation des mécanismes du commerce international, des

M. Njinga-Oba (Congo)

échanges et transferts de ressources, dans le même temps où les monnaies de référence ont un cours que personne ne maîtrise, et où les taux d'intérêt sont maintenus très hauts.

Les débats qui se sont déroulés au cours de la septième CNUCED ont à nouveau révélé ces tares que comporte le système économique international.

L'exemple de l'entrée en vigueur, tant de fois différée, de l'accord portant création du Fonds commun des produits de base, traduit à lui tout seul la réalité du drame vécu par les pays - et ils sont légion - dont les ressources ne sont principalement issues que de la vente de matières premières.

Comme la plupart des pays en développement, la République populaire du Congo se trouve en ce moment au confluent de tous ces problèmes qu'aggravent des tendances peu propices à l'extension de la croissance vers les pays en développement. Pourtant la coopération établie entre mon pays et les institutions internationales, d'une part, et avec d'autres partenaires au plan bilatéral, d'autre part, n'a jamais souffert d'ambiguïtés. La loyauté et l'intérêt mutuel des partenaires en ont toujours été les éléments d'inspiration essentiels.

Il est indispensable que ces éléments demeurent; et il n'y a pas de situation plus absurde que de voir des pays appliquant rigoureusement et de bonne foi des politiques d'ajustements, être parfois acculés à une sorte de révolte contre des règles de jeu fondamentalement injustes.

Il y a quelques jours se tenait ici à New York la Conférence internationale consacrée à la relation entre le désarmement et le développement. Son mérite est d'avoir mis en lumière le risque incalculable que recèle une utilisation effrénée de ressources vers la mort plutôt que vers la vie.

La délégation congolaise se félicite de l'adoption par consensus du document final de cette conférence. Certes, le document n'a répondu fondamentalement aux espoirs ni des uns ni des autres, ni satisfait toutes les préoccupations. Il recèle, à ce titre, des préoccupations qui occultent mal des positions initialement polarisées, dont quelques-unes n'ont pu être rapprochées qu'au prix de nombreuses concessions, sacrifiant parfois certains objectifs mêmes de la Conférence. Mais l'on ne saurait restreindre la mesure de ce qu'il convient également de caractériser comme un acte hautement politique, au seul contenu du document qui, au demeurant, loin de se limiter à une réalité historique, jette les bases d'un processus qui devra être poursuivi et renforcé avec une volonté politique réelle en vue de l'accomplissement des objectifs du désarmement et du développement tels que prescrits par la Charte.

M. Ndinga-Oba (Congo)

Ce consensus, en conjonction avec l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, constitue un acte de foi en le multilatéralisme comme instrument sur lequel doit se fonder la coopération internationale.

C'est dans le même esprit qu'il nous faut ici saluer l'accord de principe auquel sont parvenus, il y a quelques jours, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques sur les missiles à moyenne et petite portées. Nous osons espérer que cette ouverture confirmera la tendance actuelle vers l'objectif du désarmement.

M. Ndinga Oba (Congo)

Dans un monde en fin de compte régi par des impératifs aussi douteux que ceux de la fabrication et de la vente d'armements de plus en plus coûteux à des nations elles-mêmes de jour en jour gagnées par toutes sortes de passions et de méfiances, il ne reste que très peu de marge pour la paix et la sécurité.

Ce pessimisme ne signifie nullement désespoir. Notre présence ici, aux Nations Unies, demeure à cet égard le garant d'un sursaut dont l'esprit humain est toujours capable.

C'est à nous tous, hommes et femmes de ce temps, porteurs de notre propre avenir, qu'il revient de vouloir bâtir un monde nouveau; et c'est ce à quoi la République populaire du Congo, en ce qui la concerne, a décidé de s'engager résolument.

M. STOLTENBERG (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter l'Ambassadeur Florin à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis certain que, grâce à son expérience, les travaux de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies est le thème dominant de mon intervention.

Nous nous réunissons en Assemblée générale à un moment où il est plus clair que jamais que les problèmes auxquels se trouve en butte la communauté mondiale ne peuvent être résolus que grâce à une action internationale collective. C'est aussi le moment de l'année où, d'habitude, nous faisons le bilan de la situation de notre organisation. Nous le faisons en sachant que la célébration du quarantième anniversaire de l'ONU il y a deux ans, qui a été saluée par de nombreux compliments, a été suivie par une période extrêmement difficile pour notre Organisation.

Cette année, nous aurons peut-être de meilleures occasions d'avancer que ce n'était le cas depuis quelque temps. Comme le Secrétaire général l'a dit si justement dans son rapport, il y a, "sur une mer périlleuse, un vent léger mais favorable..." (A/42/1, p. 2). Ce vent de changement a soufflé sensiblement plus fort la semaine dernière après la percée historique dans les négociations sur les armes nucléaires entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Je tiens à joindre ma voix à celle de ceux qui m'ont précédé pour me féliciter de ce que ces deux nations ont convenu en principe de conclure un traité sur tous les missiles nucléaires terrestres à moyenne portée. Plutôt que de geler les armes nucléaires aux niveaux existants, comme le faisaient les accords précédents, l'accord naissant ouvre une

M. Stoltenberg (Norvège)

voie nouvelle en éliminant des catégories entières de missiles nucléaires américains et soviétiques.

Nous espérons sincèrement que l'accord en cours de gestation ouvrira la voie à de nouveaux progrès dans d'autres domaines cruciaux du contrôle des armements et du désarmement. Toutes les voies possibles doivent désormais être explorées pour parvenir à la conclusion d'accords sur les forces nucléaires stratégiques, les armes chimiques, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que la réduction des armes classiques. Ces nouveaux acquis contribueront à améliorer le climat international et serviront de base à la solution de nombreux problèmes inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies.

Quels sont les problèmes devant lesquels nous nous trouvons en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies? Pour répondre à cette question, il suffit de prendre connaissance de deux documents dont l'Assemblée générale est saisie : le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement intitulé "Notre avenir à tous".

Le rapport du Secrétaire général nous donne un tableau lucide de l'état du monde contemporain, y compris de nombreux domaines où les conflits armés font rage ou menacent. La plus brûlante de ces questions est la guerre entre l'Iran et l'Iraq et l'extension de ce conflit à la région du Golfe. Cette guerre se poursuit depuis plus de sept ans. Elle est source de souffrances indicibles pour les populations des deux pays. Elle menace la navigation internationale et l'approvisionnement en pétrole des autres nations. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons n'épargner aucun effort pour faire cesser cette guerre, aussi bien dans l'intérêt des deux nations intéressées que du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapport de la Commission mondiale se présente sous la forme d'un programme global de changement axé sur trois domaines principaux : premièrement, il met l'accent sur la préservation de l'environnement, qui est d'une importance vitale non seulement pour notre propre génération mais, plus encore, pour les générations à venir; deuxièmement, il met en lumière le lien qui existe entre la croissance économique, le développement et l'environnement; troisièmement, il montre l'interdépendance qui existe entre les nations et, par là même, la nécessité de renforcer le multilatéralisme dans un domaine dans lequel tous les pays - qu'ils soient de l'Est, de l'Ouest, du Nord ou du Sud - ont un intérêt commun. Par

M. Stoltenberg (Norvège)

conséquent, ce rapport nous présente une stratégie à long terme pour assurer un développement progressif. Il en ressort clairement qu'on ne peut rationnellement que renforcer la coopération internationale pour traiter des questions liées entre elles de l'environnement et du développement.

Aussi bien le rapport du Secrétaire général que le rapport de la Commission mondiale mettent en lumière la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent encore de nombreux pays en développement. La crise écologique imminente, les problèmes provoqués par la sécheresse, les nouvelles épidémies et autres catastrophes, l'agitation politique et sociale dans de nombreux pays, le lourd fardeau de la dette sont autant de problèmes qui exigent pragmatisme et vision. Je suis tout à fait d'accord avec le Secrétaire général : nous avons besoin des deux, d'autant que beaucoup de ces problèmes ne peuvent être traités isolément et qu'une meilleure compréhension semble maintenant apparaître en ce qui concerne le rapport existant entre les problèmes économiques et sociaux et, j'aimerais ajouter, les problèmes écologiques.

Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont montré à maintes reprises qu'une volonté politique véritable d'agir ensemble pour résoudre les problèmes internationaux peut souvent être trouvée, en particulier en temps de crise. La volonté de telle ou telle nation ne peut pas toujours être assimilée à une volonté commune. Il nous faut néanmoins nous poser la question : là où la volonté existe, avons-nous les outils nécessaires à sa concrétisation? Comment pouvons-nous, Etats Membres des Nations Unies, poursuivre nos efforts pour renforcer notre organisation et faire d'elle l'instrument le plus important apte à régler les nombreux problèmes pressants auxquels est actuellement en butte la communauté mondiale?

L'année dernière, au début de la quarante et unième session, l'Organisation des Nations Unies s'est trouvée face à ce que l'on a parfois appelé la pire crise de son histoire. Le consensus auquel on est parvenu l'année dernière sur les mesures propres à améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies a cependant prouvé que les Etats Membres pouvaient faire abstraction de leurs divergences lorsque la viabilité même de l'Organisation est en cause. Je suis d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le consensus auquel on est parvenu l'année dernière peut être la marque d'un tournant décisif historique.

M. Stoltenberg (Norvège)

Il nous faut maintenant voir comment poursuivre le processus de réforme pour rendre les Nations Unies plus efficaces. Les réformes organisationnelles ne peuvent être décidées une fois pour toutes. Un processus de réforme doit être constant et bien ordonné, impliquer à la fois les gouvernements des Etats Membres et chaque organisation agissant de manière responsable. Les gouvernements des Etats Membres sont directement intéressés à voir l'Organisation dotée d'une gestion financière saine. En même temps, les gouvernements des Etats Membres ont l'obligation - et c'est bien sûr leur intérêt - de respecter les droits et les devoirs du Secrétaire général, tels qu'énoncés dans la Charte.

A ce propos, j'aimerais rendre hommage au Secrétaire général pour les décisions de suivi, très actives et très constructives, qu'il a prises l'année dernière. Des observations et des propositions fort intéressantes figurent dans ses rapports et nous continuerons à les étudier avec grand soin. J'aimerais, pour l'heure, m'attacher à quatre aspects.

Le premier aspect, c'est le renforcement de l'aptitude du Secrétaire général et du Secrétariat à chercher à établir les faits. Nous nous félicitons de la création d'un bureau séparé, chargé de la recherche et de la collecte d'informations. Si l'Organisation est mieux préparée à réunir rapidement des informations sur les événements, elle pourra identifier les situations potentiellement dangereuses avant que les conflits se déclenchent. Ce serait un pas important pour les Nations Unies qui seraient ainsi mieux à même de s'acquitter de leur mission : maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que cela conduira le Secrétaire général et l'Organisation à jouer un rôle plus actif encore pour ce qui est de prévenir et de régler des différends.

Le deuxième aspect concerne la situation financière de l'Organisation. Mon gouvernement convient, comme le Secrétaire général, que si la crise financière devait se prolonger, elle aurait un impact grave, aussi bien sur l'application du programme que sur une bonne gestion et sur le moral du personnel du Secrétariat. La viabilité financière de l'Organisation devrait par conséquent être restaurée dès que possible. Et cela ne peut se faire que si tous les Etats Membres acceptent les responsabilités collectives qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Du reste, dans ce domaine, peut-être devrions-nous rechercher les moyens de faire de l'Organisation une organisation moins dépendante financièrement de quelques nations ou groupes de nations.

M. Stoltenberg (Norvège)

Le troisième aspect connexe concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces opérations sont depuis longtemps considérées comme la contribution la plus importante et la plus novatrice, peut-être, que les Nations Unies peuvent apporter au maintien de la paix mondiale. Le rapport du Secrétaire général évoque plusieurs régions dans lesquelles ces opérations pourraient apporter une contribution déterminante : en Namibie, en Amérique centrale et dans le Golfe. Nous pensons également que l'on pourrait utiliser les mécanismes de maintien de la paix à titre préventif. Mais nous savons aussi les déboires financiers que connaissent aujourd'hui les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est devenu de plus en plus difficile de trouver des pays désireux de fournir des contingents à une force de maintien de la paix qui soit acceptable pour les parties. Je pense que l'on devrait examiner à nouveau de façon sérieuse les mesures qui pourraient améliorer la situation actuelle loin d'être satisfaisante. Il ne devrait pas être nécessaire que de nouvelles crises, de nouveaux conflits ou de nouvelles guerres se déclenchent avant que ce problème soit examiné avec sérieux par les membres du Conseil de sécurité.

Le quatrième aspect a trait au suivi du processus de réforme en cours dans les domaines économique et social. Mon gouvernement continuera de prendre une part active aux travaux de la Commission spéciale créée par le Conseil économique et social (ECOSOC) afin d'étudier les structures et fonctions intergouvernementales du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Comme nombre d'autres pays, nous nous félicitons de la proposition très constructive avancée par le Groupe des 77 lors de la réunion du Groupe d'étude qui s'est tenue ce mois-ci afin de renforcer l'ECOSOC. Nous trouvons également dans le rapport du Secrétaire général, une proposition intéressante visant à faire de l'ECOSOC un conseil des ministres pour les affaires économiques et sociales dans un monde où les responsabilités seraient beaucoup plus intégrées qu'aujourd'hui. Qu'il me soit permis, à cet égard, d'appuyer les propositions visant le renforcement des fonctions prospectives et de planification au sein du Secrétariat afin de permettre une approche à l'échelle du système de l'ensemble des questions.

L'année dernière, nous nous sommes montrés très exigeants envers le Secrétaire général et le Secrétariat, auxquels nous avons demandé d'appliquer strictement les mesures d'austérité adoptées dans le cadre des décisions prises

M. Stoltenberg (Norvège)

l'année dernière. Les gouvernements des Etats Membres des Nations Unies doivent maintenant se poser la question de savoir comment nous pouvons agir ensemble pour faire suite au consensus de l'année dernière afin de donner une nouvelle impulsion politique à notre organisation.

Nous pourrions par exemple accroître le niveau de participation politique aux réunions des organes centraux des Nations Unies. Il y deux ans, une réunion importante a eu lieu : plus de 60 chefs d'Etat ou de gouvernement se sont rencontrés à New York à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation. Nous avons également vu que le Conseil de sécurité se réunit de plus en plus au niveau ministériel lorsque des questions importantes sont débattues - la dernière fois lors de l'adoption de la résolution 598 (1987) sur la guerre Iran/Iraq. Nous pensons que cette pratique devrait être encouragée, régularisée et peut-être même institutionnalisée. Dans ce contexte, je me félicite également de la participation des chefs d'Etat ou de gouvernement à l'Assemblée générale. J'ai déjà exprimé notre appui à la proposition du Secrétaire général visant à faire en sorte que la participation au Conseil économique et social se fasse au niveau ministériel.

Nous pourrions peut-être examiner des moyens plus officieux grâce auxquels les représentants de pays membres pourraient se réunir au niveau politique afin de débattre des moyens de consolider les Nations Unies.

Recourir plus souvent au mécanisme de l'Organisation pour faire face aux problèmes politiques auxquels nous sommes confrontés serait un moyen de renforcer la position et l'influence des Nations Unies. Le Gouvernement norvégien fera connaître sa position sur ces questions précises quand ces points de l'ordre du jour seront débattus par l'Assemblée. Je me limiterai, dans la présente déclaration, à aborder quelques questions seulement.

Trouver une solution au conflit entre l'Iran et l'Iraq et empêcher une nouvelle escalade du conflit devrait être une priorité absolue pour les Nations Unies. Le Gouvernement norvégien appuie la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et nous en appelons instamment aux parties pour qu'elles respectent les termes de la résolution obligatoire adoptée à l'unanimité par le Conseil en vertu des Articles 39 et 40 de la Charte. Nous nous félicitons de la participation personnelle du Secrétaire général, qui s'efforce d'établir des contacts directs avec les dirigeants des deux parties et du rapport de sa récente

M. Stoltenberg (Norvège)

mission dans la région. Nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie pour réconcilier les positions des deux parties. Aucun effort ne doit être épargné afin de trouver une solution pacifique à ce tragique conflit.

Nous appuyons les initiatives diplomatiques du Secrétaire général adjoint, M. Diego Cordovez, qui sont notre meilleur espoir de parvenir rapidement à une solution négociée du problème de l'occupation de l'Afghanistan.

M. Stoltenberg (Norvège)

Nous ne devrions pas oublier les dangers créés par l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Mon gouvernement appuie la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Ce serait la meilleure façon d'établir des contacts réels et d'engager des négociations entre les parties au conflit.

Au mois de novembre de cette année, il y aura 10 ans que le Conseil de sécurité a imposé un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. L'embargo des Nations Unies doit être élargi et respecté de façon plus rigoureuse. La Norvège continuera d'oeuvrer avec les autres Etats Membres afin de consolider l'embargo sur le pétrole. Nous croyons que des sanctions globales et obligatoires adoptées par le Conseil de sécurité restent le moyen le plus efficace d'exercer des pressions sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

En Amérique centrale, on note des signes encourageants de tendance à la paix. La Norvège a toujours appuyé des solutions prises dans la région, par la région et pour la région. Par conséquent, nous appuyons le plan de paix adopté en août par les cinq pays de la région au Guatemala. Nous continuerons d'oeuvrer avec d'autres nations à la recherche de nouveaux moyens de contribuer au processus de paix.

Nous sommes réunis ici au niveau étatique et gouvernemental le plus élevé, afin de traiter les problèmes qui nous concernent tous, et il est vital de rappeler que les Nations Unies sont beaucoup plus que la somme de leurs 159 Etats Membres. Au début de la Charte, on peut lire : "Nous, peuples des Nations Unies". Afin de suivre l'esprit de la Charte, nous nous devons de renforcer et de favoriser plus encore les liens entre les Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

Depuis 40 ans, nous avons réalisé des modifications structurelles remarquables. Une partie importante de ces modifications a été apportée à la suite de la pression de l'opinion publique, les peuples devançant ainsi leurs gouvernements. Nous avons constaté l'importance des activités des organisations non gouvernementales dans toutes sortes de domaines, tels que les droits de l'homme, l'émancipation des femmes, le désarmement, le dialogue Nord-Sud et la protection de l'environnement. Cela montre bien que le renforcement des liens entre les Nations Unies et les organisations non gouvernementales n'est pas seulement de l'intérêt de ces dernières mais également de l'intérêt de l'Organisation.

M. Stoltenberg (Norvège)

Dans mon intervention, et j'espère que l'Assemblée l'aura compris, je m'attache uniquement à la situation des Nations Unies, et on peut se demander pourquoi. C'est que, pour un pays comme la Norvège, il importe avant tout d'avoir une Organisation des Nations Unies forte. Cela revient à renforcer notre aptitude à servir nos intérêts nationaux.

Une Organisation faible signifie qu'un nombre plus important de décisions aux incidences directes sur les affaires de notre pays seront prises sans notre participation. Pour nous, une participation active aux nombreuses activités des Nations Unies qui permettent de traiter les nombreux problèmes que connaît la planète n'est pas un acte de charité. Il y va de notre propre intérêt.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappellerai aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à dix minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme BAILEY (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je regrette que le Ministre des affaires extérieures de Cuba ait fait une déclaration aussi malencontreuse, inexacte et véhémence. Il a cherché à empoisonner l'atmosphère de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, mais il n'y est pas parvenu. Nous aurons largement l'occasion de réfuter ses fausses accusations au cours de la session.

M. CABALLERO RODRIGUEZ (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Nous espérons que la délégation des Etats-Unis répondrait à la déclaration très importante de notre ministre, et nous aurions été prêts à répondre ensuite. Mais il semble que les représentants des Etats-Unis ne soient pas capables de réagir immédiatement aux observations de notre ministre. Elle doit d'abord avoir recours à ses ordinateurs ou à ses arsenaux de la CIA pour découvrir quels mensonges lui seront nécessaires pour répondre. Voilà pourquoi nous espérons qu'ils seront en mesure de préparer leur réponse ce soir de façon que nous puissions répliquer à notre tour.

La séance est levée à 18 h 20.